



*Conférence
sur l'agriculture
et l'agroalimentaire québécois*

***Le développement économique
un choix de société***

*Suivi du Forum des décideurs de l'agriculture
et de l'agroalimentaire québécois*

*Plans d'action
des groupes de travail*

*Secrétariat de suivi du Forum
des décideurs de l'agriculture
et de l'agroalimentaire québécois*

Novembre 1998

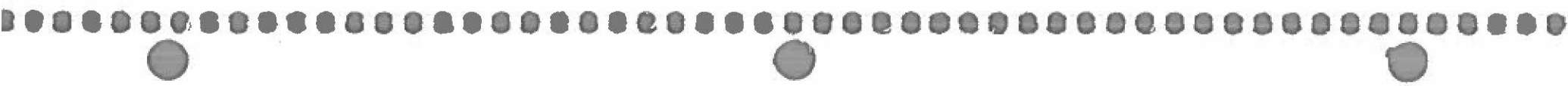


Table des matières

1.	Message du directeur du Secrétariat de suivi du Forum des décideurs, M. Mario Dumais	7
2.	Message du président du groupe de travail 1, M. Pierre Fortin Plan d'action du groupe de travail 1 : Tirer parti d'une nouvelle réalité économique.....	13
3.	Message du président du groupe de travail 2, M. François Geoffrion	37
	Groupe de travail 2 : Des risques d'entreprises à gérer	
4.	Message du président du groupe de travail 3, M. Jules Brière Plan d'action du groupe de travail 3 : Un environnement à valoriser	43
5.	Message du président du groupe de travail 4, M. Claude Corbo Plan d'action du groupe de travail 4 : S'investir dans le savoir-faire.....	77
6.	Les consensus du Comité de concertation du lait.....	125

*Message du directeur du Secrétariat
de suivi du Forum des décideurs*

MESSAGE DU DIRECTEUR DU SECRÉTARIAT

La Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, qui s'est tenue à Saint-Hyacinthe, les 4, 5 et 6 mars 1998, comportait deux activités : un symposium et un forum des décideurs.

Au cours du Forum des décideurs, les participants et participantes ont établi des consensus sur les quatre thèmes autour desquels s'organisaient les échanges, à savoir : *Tirer parti d'une nouvelle réalité économique, Des risques d'entreprises à gérer, Un environnement à valoriser et S'investir dans le savoir-faire*. Au cours du Forum, le gouvernement a fait part de divers engagements et les participants ont convenu de mettre en place un processus de suivi.

Ce processus de suivi devait comporter la formation de groupes de travail pour chacun des quatre thèmes. On a voulu que ces groupes soient présidés par des personnalités extérieures au monde agroalimentaire. MM. Pierre Fortin, François Geoffrion, Jules Brière et Claude Corbo ont accepté de présider respectivement les groupes 1, 2, 3 et 4. Le mandat des groupes de travail 1, 3 et 4 était de préparer des plans d'action pour novembre 1998 et, dans le cas du groupe 2, de terminer son travail pour la fin d'octobre.

Vous trouverez dans le présent document les plans d'action des groupes de travail 1, 3 et 4, de même qu'un message de leur président. On verra que dans le cas du groupe de travail 2, son président a demandé un report de l'échéance jusqu'au 1^{er} février 1999.

Voilà en résumé ce qui a conduit à la rédaction des plans d'action que l'on trouve dans ce document.

Je tiens à remercier les présidents des groupes de travail, les experts externes, MM. Michel Morissette et Pierre Jobin, les secrétaires des groupes de travail, M. Sylvain Tremblay, M^{me} Chi Mai Vu, M. Daniel Bouchard, M. Denis Dutilly, M^{me} Noëlla Jean, qui m'a assisté, et M^{me} Johanne Drolet, qui agissait comme secrétaire. Merci également à tous ceux et celles qui ont participé aux groupes de travail.

MARIO DUMAIS

Directeur

Secrétariat de suivi du Forum des décideurs

Plan d'action du groupe de travail 1

Tirer parti d'une nouvelle réalité économique

PLAN D'ACTION 1998-2005

**GROUPE DE TRAVAIL
« TIRER PARTI D'UNE NOUVELLE RÉALITÉ ÉCONOMIQUE »**

**Suivi du Forum des décideurs de l'agriculture
et de l'agroalimentaire québécois**

NOVEMBRE 1998

MESSAGE DU PRÉSIDENT

En mai dernier, on me confiait la présidence d'un des cinq groupes de travail issus de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois. J'ai donc accepté de contribuer à l'avancement des travaux dans le cadre du thème « Tirer parti d'une nouvelle réalité économique ». Le mandat confié au groupe portait sur la mise en œuvre, à court terme, des engagements gouvernementaux et consistait à proposer, pour novembre 1998, un plan d'action visant à concrétiser les objectifs identifiés lors de la Conférence.

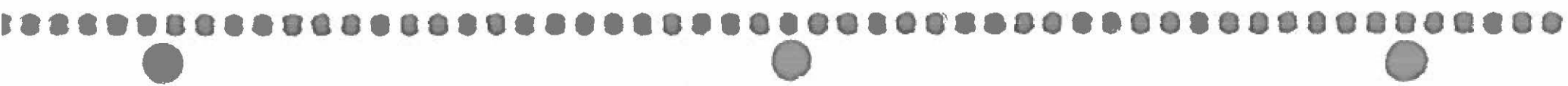
J'ai le plaisir de déposer aujourd'hui le fruit de nos discussions. Le présent rapport regroupe les actions qui ont été entreprises depuis quelques mois dans le but d'accélérer la croissance du secteur agricole et agroalimentaire et de l'impliquer encore davantage dans les objectifs de création d'emplois que le Québec s'est donnés lors du Sommet sur l'économie et l'emploi.

Six des sept engagements du thème ont été traités lors de nos discussions, celui qui touche le secteur laitier ayant été confié à un autre groupe de travail. Pour chacun de ces engagements, vous trouverez, en première section, le libellé tel que convenu lors de la Conférence. Les autres sections comprennent la mise en contexte, la définition de la problématique, le plan d'action et, enfin, l'échéancier prévu ou réalisé, selon le cas.

À la lecture du plan d'action, on constatera que certaines parties du travail à réaliser restent à compléter. Des discussions se poursuivent sur ces aspects particuliers au sein de sous-comités que le groupe de travail a mandatés à cette fin.

En terminant, je tiens à souligner le travail de chacun des membres du groupe de travail et les remercie de leur dévouement.

PIERRE FORTIN
Président du Groupe de travail



PRÉAMBULE

Dans le prolongement de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, cinq groupes de travail ont été constitués pour concrétiser les engagements pris lors de cet événement et identifier les gestes à poser pour permettre à l'industrie agroalimentaire québécoise de mieux prospérer, à l'aube du troisième millénaire.

C'est ainsi que des représentants de la production agricole, de la fourniture d'intrants agricoles, de la transformation alimentaire, du commerce des aliments, des instances du développement régional, des regroupements de consommateurs, du secteur financier et des ministères concernés (MAPAQ - MICST - MR) se sont engagés au sein du groupe « Tirer parti d'une nouvelle réalité économique ». Le mandat du groupe est, notamment, de proposer un plan d'action, d'ici novembre 1998, visant à concrétiser les engagements du Forum des décideurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

Le groupe s'est mis au travail avec pour objectif de mettre en commun les énergies de tous les acteurs québécois visés par le plan d'action. La structure du plan d'action traite, tour à tour, des six engagements distincts issus du Forum des décideurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.



TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE

- 1. LES OBJECTIFS DE CROISSANCE**
- 2. LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS ET LA MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE**
- 3. LES POLITIQUES D'ACHAT**
- 4. LA MISE EN PLACE D'UN FONDS D'EXPORTATION**
- 5. LES INSTRUMENTS RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT**
- 6. LA QUALITÉ**

1. LES OBJECTIFS DE CROISSANCE

L'ENGAGEMENT

Les participants s'entendent sur la nécessité de définir collectivement des objectifs de croissance pour le secteur agricole et agroalimentaire, qui est une véritable locomotive du développement rural et économique du Québec.

Ils conviennent que ces objectifs doivent être appuyés par des indicateurs quantitatifs qui permettent de mesurer le chemin parcouru. De tels indicateurs doivent être simples à interpréter, sensibles par rapport à l'élément ciblé et comparables avec d'autres régions ou secteurs.

Compte tenu de ce qui précède, les participants déterminent que le nombre d'emplois en agriculture et dans la transformation doit augmenter de 15 000 d'ici 2005.

De plus, ils conviennent de doubler les exportations de produits agroalimentaires québécois d'ici l'an 2005, pour atteindre 4 milliards de dollars (9,3 % par année).

Ils conviennent de réaliser des investissements à la ferme et à la transformation, de 7,5 milliards de dollars d'ici l'an 2005.

Ils conviennent de poursuivre leurs discussions pour les principaux secteurs de production sur l'identification d'indicateurs et d'objectifs spécifiques.

LE CONTEXTE

Lors du Sommet sur l'économie et l'emploi, les leaders de la société québécoise ont convenu de mettre en priorité la poursuite de deux objectifs : rééquilibrer les finances publiques du Québec et accélérer le rythme de création d'emplois. Pour relever le défi de l'emploi, tous les secteurs économiques ont été invités à mettre l'épaule à la roue en inscrivant cette priorité dans leurs plans de développement. Cet appel s'adresse également au secteur agricole et agroalimentaire québécois. Rappelons que ce dernier a connu, depuis la récession du début des années 90, une croissance des emplois nettement supérieure à la moyenne des autres secteurs économiques, signe du potentiel de cette industrie à ce chapitre.

Toutefois, un phénomène relativement nouveau vient modifier le contexte économique du secteur agricole et agroalimentaire. La libéralisation du commerce alimentaire mondial est en effet devenue une source d'incertitude, mais elle représente, en contrepartie, une gamme nouvelle d'occasions de croissance pour les entreprises qui sauront les identifier et les développer. Une stratégie de croissance efficace pourrait permettre à l'industrie agroalimentaire québécoise d'exploiter pleinement son potentiel et amener la création de nouveaux emplois, notamment par une présence plus marquée de nos produits sur les marchés intérieurs et sur les marchés d'exportation. Or, plusieurs régions du monde, qui, il y a quelques mois à peine, représentaient encore des potentiels de marché très intéressants, ont connu des soubresauts économiques d'une ampleur telle, qu'ils pourraient remettre en cause l'objectif même de l'accroissement des exportations. À cet effet, plusieurs États ont dû revoir leurs propres objectifs de développement des exportations, non seulement dans le domaine agricole et agroalimentaire, mais pour l'ensemble des industries composant leur économie.

LA PROBLÉMATIQUE

Pour en arriver à mieux positionner le Québec agroalimentaire, les artisans de l'industrie doivent se donner collectivement des objectifs à atteindre en termes de développement. Le Forum des décideurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire a identifié des objectifs globaux pour 2005 qui devront, pour se concrétiser, être arrimés à des moyens précis. De même, des objectifs spécifiques par secteur de production devront être définis afin d'identifier les secteurs les plus prometteurs en termes de développement. L'identification de moyens permettant l'atteinte de ces objectifs pourrait ensuite créer un effet mobilisateur auprès des différents maillons de l'industrie.

Ce processus de définition d'objectifs de croissance est cependant tributaire du contexte économique national et international. Plusieurs observateurs insistent sur ce point : les conditions économiques qui prévaudront au début du prochain siècle conditionneront de façon importante la performance de l'industrie agroalimentaire québécoise. À titre d'exemple, pensons aux bouleversements créés par la crise financière asiatique. Ces conditions exogènes au secteur influenceront d'autant la performance de l'industrie québécoise qu'elle s'ouvrira davantage aux marchés extérieurs.

L'incertitude ne signifie pas l'immobilisme. La définition d'objectifs de croissance doit se matérialiser sous forme d'actions concrètes. Le premier défi du Groupe de travail est donc d'amener les différents secteurs de production, dans un premier temps, à se définir des objectifs propres et, dans un second temps, à élaborer les outils leur permettant de les atteindre.

Le second défi consiste à identifier les indicateurs qui permettront de suivre, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, la progression du secteur d'ici 2005 afin d'apporter les correctifs nécessaires, en cours de route.

LE PLAN D'ACTION

Préalablement à la définition d'objectifs de croissance, les secteurs de production devront procéder à une analyse structurelle de leur industrie. Cette analyse mettra en lumière les forces et les faiblesses du secteur, mais également les problèmes à solutionner pour assurer la croissance. À partir de ce diagnostic, des objectifs réalistes pourront être développés. À cet effet, trois modes de détermination des objectifs ont été proposés, chacun répondant aux réalités propres aux différents secteurs :

1) Pour les productions ayant une table filière fonctionnelle :

Un groupe d'experts provenant des différents maillons de la production analyse les données de base du secteur (production, potentiel de transformation, occasions de marché, etc.) et élabore des recommandations d'objectifs de croissance qui devront être entérinées par la table filière.

2) Pour les productions dont la table filière est inopérante :

Le président de la table filière est invité à mettre en place un processus adapté. Il sera responsable, soit de transmettre les résultats en termes d'objectifs de croissance, soit de proposer les moyens de relancer la table filière sur le sujet.

3) Pour les productions ou produits où n'existe aucun processus formel de consultation (produits surtransformés, matière première non québécoise) :

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation se chargera de prendre contact avec des industriels dans ces domaines afin d'établir les potentiels de développement.

Lorsque les objectifs de croissance par secteur auront été identifiés, des spécialistes des marchés intérieurs (distribution, détail, réseau institutionnel, restauration) et des marchés d'exportation valideront les résultats pour s'assurer de leur concordance avec les possibilités réelles des marchés.

Outre le processus implanté pour la définition des objectifs, des travaux ont été menés sur l'identification d'indicateurs. Ainsi, quatre types d'indicateurs pourront être utilisés, selon le contexte :

- **indicateurs de perspective ou de confiance** : les indicateurs relatifs à l'investissement, à la qualification de la main-d'œuvre, au développement technologique et en général, à la qualité et à la quantité des intrants et des installations, etc.
- **indicateurs de production** : l'évolution de la production en valeur et en quantités produites; nous y trouverons les superficies en culture, les animaux, les quantités produites, la valeur des livraisons manufacturières, etc.
- **indicateurs de pénétration de marché** : ils incluront les données sur l'exportation, les parts de marchés internes et étrangers par produit, etc.
- **indicateurs de développement régional et social** : ces derniers indicateurs devront être conçus pour le développement régional et incluront les données sur l'emploi.

L'ÉCHÉANCIER

- Définition des objectifs de croissance : **décembre 1998**

2. LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS ET LA MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE

L'ENGAGEMENT

L'ensemble des participants au Forum reconnaissent que les systèmes de mise en marché collective, incluant la gestion de l'offre, constituent des piliers de la politique agricole et agroalimentaire québécoise.

Pour les secteurs autres que celui du lait, qui fait l'objet d'un consensus spécifique, et afin de tirer profit des nouvelles possibilités offertes par les marchés, les producteurs, les transformateurs, les détaillants et les distributeurs conviennent de travailler, en partenariat, à la définition et à la mise en œuvre d'une stratégie de développement du marché intérieur et de pénétration du marché international rentable pour tous les maillons. De plus, ils conviennent de prendre en considération ces stratégies dans la gestion des plans conjoints.

LE CONTEXTE

La Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche est l'une des pierres d'assise du secteur agricole et agroalimentaire, qui accorde aux producteurs le droit de se doter de mécanismes de mise en marché collective. Ces mécanismes, généralement gérés par des associations de producteurs, permettent la structuration de la mise en marché des produits agricoles en concentrant les volumes, en contrôlant la qualité et la régularité des approvisionnements et en réduisant les coûts de transaction pour les vendeurs comme pour les acheteurs.

Bien que les mécanismes de mise en marché collective assurent une certaine forme de stabilité à l'industrie, certaines dispositions spécifiques peuvent limiter la capacité d'adaptation du système face à un environnement économique en constante évolution. Ainsi, avec l'ouverture des marchés, tant à l'intérieur qu'à l'exportation, diverses occasions d'affaires nouvelles émergent et nécessitent une adaptation rapide des mécanismes en place.

LA PROBLÉMATIQUE

L'économie mondiale est en transformation et le Québec n'échappe pas à cette tendance. La capacité de production des pays tend à croître toujours plus, laissant présager un accroissement de la compétitivité entre les États, mais également au sein même de notre industrie. Le développement de marchés dans un tel contexte pose le problème de l'adaptation de notre secteur agricole et agroalimentaire face à de nouvelles réalités. Les certitudes d'hier font place à de nouvelles exigences.

Dans son ensemble, le Québec a une économie ouverte sur le monde et, sur plusieurs points, le secteur agroalimentaire suit cette tendance. Or, l'ouverture des frontières est aujourd'hui souvent synonyme de réduction des barrières au commerce. Le défi est donc de revoir nos mécanismes dans un souci d'ouverture des marchés, mais tout en préservant la spécificité de l'économie agricole et agroalimentaire québécoise.

LE PLAN D'ACTION

Compte tenu de la spécificité propre à chacune des productions et des mécanismes qui régissent la mise en marché, le Groupe de travail a choisi de travailler par production.

La production laitière

Cette production a été exclue des discussions du Groupe de travail, puisqu'elle a fait l'objet d'un consensus dans le cadre du comité spécial présidé par le premier ministre, M. Lucien Bouchard. Rappelons que les intervenants ont convenu :

- de dix principes de base devant guider l'industrie jusqu'en 2005 dans le développement d'une stratégie permettant de tirer profit de nouvelles occasions de marché;
- de règles d'approvisionnement des entreprises de transformation.

La production porcine

La Table filière porcine a été la première mise en place et demeure, aujourd'hui encore, l'une des plus dynamiques de l'industrie agricole et agroalimentaire. De nombreux projets y ont été réalisés depuis 1990 et d'autres sont en voie de l'être.

Les discussions au Groupe de travail portant sur cette production n'ont pas permis d'établir de consensus clair sur les modifications souhaitables à apporter au mécanisme de mise en marché collective. Cependant, les intervenants de ce secteur poursuivent leurs pourparlers par l'intermédiaire des mécanismes de négociation déjà prévus dans le cadre du système actuel. Par ailleurs, de l'avis de plusieurs, le raffinement de la grille de classement actuelle pourrait aider à solutionner la mésentente concernant le paiement aux producteurs en fonction de caractéristiques spécifiques du produit (en rapport avec des créneaux de marché). Les discussions se poursuivent également à l'échelle de la table filière sectorielle.

Toutefois, le contexte de crise vécue actuellement dans la production porcine mondiale ne facilite pas les discussions, puisque les énergies des gens du secteur sont canalisées vers des problématiques plus immédiates.

La production maraîchère

Les intervenants du secteur privilégient les discussions en table filière. D'ailleurs, ce forum étudie présentement de nouvelles initiatives, notamment l'implantation d'une chambre de coordination dans les productions de fraises et de framboises. Il s'agit de la première chambre de coordination à voir le jour au Québec. D'autres projets sont également à l'étude, dont la mise en commun d'actions afin d'améliorer la promotion des produits québécois ici, mais également à l'étranger.

D'autres tables filières réfléchissent également au moyen de mieux structurer leur mise en marché. Par exemple, le secteur de la pomme de terre travaille à amener tous les intervenants à se concerter davantage dans la mise en marché du produit afin de garantir une meilleure qualité et de meilleurs revenus pour tous.

La production de volaille (poulet)

Dans ce secteur, les discussions au Groupe de travail ont mené à la nécessité de mettre en place des règles d'approvisionnement aux abattoirs. Des discussions en ce sens ont eu lieu et pourraient se concrétiser prochainement, puisque l'Association des abattoirs avicoles du Québec et la Fédération des producteurs de volailles du Québec ont convenu, d'une part, de règles d'approvisionnement aux abattoirs et, d'autre part, de poursuivre les discussions sur le paiement du produit en fonction de la qualité.

Il s'agit d'une percée intéressante puisque, malgré quelques tentatives depuis 1990, l'industrie n'avait pu convenir jusqu'ici d'une entente formelle sur ces sujets.

L'ÉCHÉANCIER

La production laitière

- Établissement d'une nouvelle convention entre producteurs et transformateurs valide pour cinq ans : dépôt d'un premier projet de convention en **décembre 1998**.

•

La production de volaille (poulet)

- Établissement de règles d'approvisionnement des abattoirs : les deux parties ont accepté les termes de l'entente et l'audience auprès de la Régie des marchés agricoles et alimentaires est prévue pour le **23 novembre 1998**.
- Implantation du paiement selon la qualité : les discussions sont en cours et **un rapport d'étape doit être déposé à la mi-décembre 1998**.

3. LES POLITIQUES D'ACHAT

L'ENGAGEMENT

Considérant que la promotion des produits québécois doit tenir compte des particularités de ces produits et de la stratégie de chacune des bannières;

Constatant que les participants s'entendent pour accroître, de 10 % sur quatre ans, la part des produits québécois sur le marché intérieur :

Les participants conviennent qu'il est nécessaire que les fournisseurs mettent en place des mécanismes visant à sécuriser les approvisionnements.

En outre, ils conviennent que les distributeurs et les détaillants doivent adapter leurs politiques d'achat de façon à réduire les barrières à l'achat de produits régionaux.

Enfin, ils s'entendent pour que les distributeurs contribuent à la mise en place d'un indicateur qui permettrait de connaître la part des produits québécois sur le marché intérieur. Ils souhaitent également que les autres établissements impliqués dans la distribution poursuivent le même objectif. Dans la mesure permise par les accords internationaux et intergouvernementaux en matière de marchés publics, le gouvernement convient de promouvoir l'achat, par ses institutions, de produits agroalimentaires québécois.

LE CONTEXTE

Le marché intérieur, qui absorbe plus de 65 % de la production alimentaire québécoise, est en mutation. La consommation hors-foyer se développe, l'achat de produits « prêts à manger » s'intensifie et la gamme de produits offerts ne cesse de s'élargir. Par ailleurs, les produits alimentaires subissent une transformation de plus en plus poussée pour répondre à ces nouveaux besoins.

Pour sa part, le réseau de distribution alimentaire compte sur une forte présence d'entreprises québécoises, mais se complexifie avec la venue de nouveaux acteurs. Les transformations que subit le réseau du commerce alimentaire amènent les intervenants, qu'ils soient distributeurs ou détaillants, à réexaminer leurs stratégies commerciales afin d'assurer un positionnement optimal sur le marché québécois. Parmi les pressions qui s'exercent sur le maillon de la distribution alimentaire, des demandes pressantes sont faites auprès des grands distributeurs pour qu'ils modulent leurs politiques d'achat en vue de faciliter l'entrée des produits québécois dans leurs réseaux respectifs.

Du côté du réseau « Hôtels-Restaurants-Institutions » (HRI), la part des ventes occupée par les produits du Québec est relativement faible et ne cesse de diminuer. En outre, la concurrence s'y fait, là aussi, de plus en plus vive. Sur un autre plan, les achats réalisés par les institutions gouvernementales (appelés marchés publics) sont de plus en plus encadrés par des ententes intergouvernementales. Les préférences accordées par les gouvernements aux achats de produits locaux sont graduellement éliminées pour faire place à davantage de transparence, permettant une meilleure fluidité des échanges entre les provinces et les États.

LA PROBLÉMATIQUE

Bien que le Québec représente le principal débouché pour les produits alimentaires québécois, l'industrie ne doit pas prendre ce marché pour acquis. De nombreuses entreprises étrangères courtisent de plus en plus le consommateur québécois et pourraient occuper une part grandissante du panier d'alimentation des Québécois. Dans leurs efforts d'implantation au Québec, les entreprises étrangères visent autant le produit comme tel que le réseau de distribution. Encore là, la pression de la concurrence s'intensifie sur toute l'industrie. En outre, certaines entreprises régionales se questionnent sur la place faite aux produits québécois dans le grand réseau de distribution et voudraient pouvoir y accéder plus facilement.

La signature d'ententes entre les gouvernements pour faciliter les échanges commerciaux crée également un contexte nouveau. Si la production québécoise se voit offrir de nouvelles occasions d'affaires, l'arrivée de produits « étrangers » est, en contrepartie, également facilitée.

LE PLAN D'ACTION

L'engagement portant sur les politiques d'achat inclut des objectifs d'accroissement de la présence des produits québécois sur le marché intérieur. Pour parvenir à ces objectifs, on a convenu de travailler principalement sur deux volets : le premier concerne les politiques d'achat du gouvernement vis-à-vis des produits alimentaires québécois et le second concerne les politiques commerciales des grands distributeurs.

La politique d'achat du gouvernement du Québec

Le gouvernement a mis sur pied un comité chargé de revoir la politique d'achat gouvernementale à la lumière des ententes sur le commerce qu'il a signées au cours des dernières années. Cette politique n'avait pas été revue depuis 1992.

Le Groupe de travail a demandé à ce que des clauses spécifiques concernant les produits alimentaires québécois soient intégrées à la nouvelle politique. Des représentations ont été faites auprès du comité par le représentant du ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie (MICST) ainsi que par ceux du MAPAQ. La réponse du comité gouvernemental devrait parvenir prochainement.

Également, un programme de promotion des produits québécois a été développé par le MAPAQ et s'adressera spécifiquement aux institutions gouvernementales. Le programme comporte trois pistes d'action :

- **Sensibilisation des décideurs des réseaux institutionnels du gouvernement** : préparation d'un guide promotionnel des produits régionaux et québécois pour distribution aux responsables de l'organisation des réceptions officielles dans les différents ministères et organismes.

- **Promotion des produits et des entreprises du Québec auprès des utilisateurs et distributeurs** : confection « d'outils marketing », incluant une liste des produits et entreprises québécoises, et mise sur pied d'un site Internet spécifique (babillard électronique).
- **Information des entreprises sur le potentiel du réseau institutionnel et la manière d'y accéder** : mise à jour du *Guide d'accès aux réseaux de l'hôtellerie, de la restauration et de l'institutionnel*.

L'accroissement de produits québécois dans le réseau de distribution

Sur ce volet, les grands distributeurs, en collaboration avec l'UPA, l'AMPAQ et le MAPAQ, ont proposé la tenue d'une clinique spéciale « distributeurs/fournisseurs », qui se tiendra au cours de 1999. Cette clinique visera à aider les PME agroalimentaires québécoises à percer le circuit des grands distributeurs. À ces cliniques vont s'ajouter des séances de rencontres individuelles entre distributeurs et fournisseurs intéressés à travailler dans le réseau de distribution. Enfin, une dernière phase consistera en une campagne de promotion de produits québécois sélectionnés dans le réseau des détaillants en alimentation.

À l'échelle du réseau des HRI (services alimentaires), les discussions n'ont pas encore permis l'identification d'actions spécifiques à entreprendre pour améliorer le positionnement des produits québécois. Des travaux sont cependant prévus en ce sens pour les prochains mois.

Quant à la détermination de la part des produits québécois dans le réseau de distribution, des démarches ont été entreprises à l'automne 1998 auprès de Statistique Québec, avec l'appui des grands distributeurs alimentaires, afin qu'il développe des outils (enquêtes) permettant de suivre cet indicateur de façon régulière. Ainsi, l'industrie disposera d'un moyen assurant le suivi du taux de pénétration des produits québécois sur le marché intérieur. Avec cette information, les intervenants pourront mieux planifier leurs interventions en vue d'accroître la présence des produits du Québec sur le marché intérieur.

L'ÉCHÉANCIER

La politique d'achat du gouvernement du Québec

- La nouvelle politique d'achat du gouvernement devrait entrer en vigueur au **début de 1999**.
- Le programme de promotion des achats de produits québécois par les institutions gouvernementales devrait être fonctionnel à compter du **printemps 1999**.

L'accroissement de produits québécois dans le réseau de distribution

- La clinique distributeurs/fournisseurs se tiendra le **12 février 1999**, à Drummondville.
- Les rencontres individuelles avec les acheteurs des grandes chaînes se tiendront le **14 mai 1999**.
- La campagne de promotion des produits québécois (*Aliments du Québec*), entreprise en 1995, se poursuivra pour trois autres années encore.

L'enquête de Statistique Québec sur la part des produits alimentaires québécois sur le marché intérieur

- Processus de détermination des paramètres à enquêter (catégories de produits, définition du produit québécois) : **décembre 1998**

4. LA MISE EN PLACE D'UN FONDS D'EXPORTATION

L'ENGAGEMENT

Constatant que les exportations représentent un pôle de croissance important pour l'agriculture et l'agroalimentaire québécois;

Considérant qu'une étude récente démontre qu'au Québec, un emploi peut être créé chaque fois que les exportations s'accroissent de 132 000 \$:

Les participants conviennent de contribuer, en partenariat et à coûts partagés, à la mise en place d'un fonds de développement des exportations. Le gouvernement s'engage à constituer le fonds initial et les modalités de contribution des partenaires seront définies ultérieurement.

LE CONTEXTE

Les secteurs majeurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire sont généralement bien implantés sur le marché intérieur. Cependant, celui-ci présente plusieurs caractéristiques d'un marché à maturité, de sorte qu'à l'exception de créneaux particuliers, les occasions de croissance sont généralement modestes.

En outre, les marchés sont de plus en plus ouverts et tout porte à croire que cette tendance ira en s'accroissant. Bien que les pressions sur ses marchés traditionnels soient croissantes, l'industrie agroalimentaire québécoise se tourne toujours davantage vers les marchés d'exportation, cherchant à profiter au maximum de toutes les occasions d'affaires qui se manifestent.

LA PROBLÉMATIQUE

L'économie du Québec est très ouverte sur le monde. La part des produits alimentaires québécois sur les marchés étrangers représente près de 10 % des ventes, et cette part tend à croître. Ces marchés représentent donc l'une des meilleures perspectives de croissance pour les années à venir. Toutefois, dans le secteur agricole et agroalimentaire, cette « culture d'exportation » n'est pas présente avec autant de force chez tous les partenaires. Bien qu'il soit en progression, le nombre d'entreprises qui exportent est encore relativement restreint, se limitant à quelque 50 qui sont, souvent, parmi celles de taille plus importante. Faute d'appui adéquat, beaucoup d'initiatives nouvelles ne peuvent germer. Plusieurs croient que de nouvelles entreprises pourraient viser le marché d'exportation et y développer des créneaux de marché lucratifs. D'autres estiment que des efforts supplémentaires doivent être investis pour consolider, voire accroître la part des ventes sur les marchés étrangers où le Québec est déjà présent.

LE PLAN D'ACTION

Afin d'aider les entreprises dans le développement de nouveaux marchés à l'exportation, le gouvernement, en étroite collaboration avec l'industrie, a développé un nouveau programme s'adressant aux regroupements d'entreprises intéressés par l'exportation. Déjà, le Club Export Agro-Alimentaire du Québec réalise un travail considérable d'accompagnement et de soutien aux entreprises qui tentent de percer sur les marchés étrangers. Cependant, il ne suffit pas à la tâche et certaines initiatives ne peuvent, de ce fait, voir le jour.

C'est pourquoi le gouvernement du Québec, tel qu'il s'y était engagé lors du Forum des décideurs, annonçait, lors de son dernier budget, la mise sur pied d'un fonds de développement des exportations. Le fonds initial est de 4 millions de dollars. Avec la participation de l'industrie, prévue à hauteur de 50 %, ce sont donc 8 millions de dollars qui seront injectés dans le secteur agricole et agroalimentaire afin d'appuyer les initiatives à l'exportation.

Ce programme, *Horizon Export*, s'adresse aux associations ou groupes d'entreprises intéressés au développement des marchés extérieurs. Les demandes d'appui seront soumises à un comité directeur regroupant des représentants des principales organisations concernées par l'exportation de produits alimentaires. Les champs d'intervention du programme sont les suivants :

- Positionnement et valorisation des produits et des entreprises dans les marchés d'exportation;
- Acquisition, développement et diffusion de connaissances et de stratégies marketing et commerciales;
- Mise en place de services de développement des exportations adaptés aux conditions particulières des marchés ciblés;
- Promotion d'une culture d'exportation auprès du milieu agricole et agroalimentaire québécois.

L'ÉCHÉANCIER

- Le programme a été annoncé par le gouvernement, en présence de l'industrie, le **7 octobre 1998** et a pris effet le jour même.
- La contribution gouvernementale prévue pour 1998-1999 est de 0,5 million de dollars. Le solde de 3,5 millions de dollars sera attribué au cours des deux exercices financiers subséquents, soit d'ici le 31 mars 2001.

5. LES INSTRUMENTS RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT

L'ENGAGEMENT

Les participants s'entendent sur la nécessité que le gouvernement s'assure de l'utilisation optimale et mesurable de ses instruments de développement, afin de soutenir la croissance des différents maillons de l'agriculture et de l'agroalimentaire en milieu rural.

Afin de valoriser le développement et la transformation des produits du terroir, les participants conviennent de bonifier le volet soutien aux initiatives du programme « Pour développer le Québec rural » pour l'année en cours et les prochaines années.

LE CONTEXTE

Bien que le secteur agricole et agroalimentaire se répartisse sur l'ensemble du territoire québécois, l'agriculture, de par sa nature même, se retrouve principalement en région moins urbanisée. Dans de nombreuses communautés rurales, elle s'avère l'une des activités économiques dominantes et procure, directement et indirectement, une part significative des emplois régionaux.

Le développement régional passe donc souvent par celui de l'activité agricole locale et régionale. Négliger l'apport de l'agriculture dans le développement régional, c'est rejeter l'un des moteurs de l'activité économique et également l'un des éléments essentiels à la cohésion sociale du Québec rural.

Depuis quelques années, le gouvernement cherche à aider les communautés régionales à assumer plus de leadership face à leur développement. C'est dans cet esprit que la Politique de développement local et régional a suscité la création des CLD (Centres locaux de développement) et leur interaction avec les CLE (Centres locaux d'emploi), qui sont autant d'instruments permettant aux instances locales de prendre en main leur développement. En outre, les Tables régionales de concertation en agroalimentaire assurent, pour l'industrie agroalimentaire, une certaine cohésion des actions régionales.

LA PROBLÉMATIQUE

Le développement régional constitue l'un des principaux champs d'intervention de plusieurs intervenants locaux. Circonscrire la notion de développement régional est presque un défi en soi. Chacun y voit sa définition propre, sans compter que le développement se fait parfois en concurrence avec les régions voisines. Le développement local et régional, s'il est de nature économique, comprend intrinsèquement la notion de développement social. Deux intérêts qui nécessitent une concertation efficace pour atteindre les objectifs visés.

Les régions se cherchent également une voie dans le mouvement de mondialisation qui tend à tout aplanir devant lui. Les communautés locales sont souvent perçues comme un lieu de solidarité, voire comme le dernier rempart contre la globalisation des marchés, mais également des cultures.

LE PLAN D'ACTION

Sur la question du développement régional, les participants ont convenu de mettre sur pied un sous-comité chargé de rapprocher les points de vue sur la manière de donner suite aux engagements du Forum des décideurs. Ce sous-comité est formé du directeur du suivi du Forum des décideurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, d'un représentant de Solidarité rurale, d'un membre de l'Union des producteurs agricoles et de représentants des ministères des Régions et de l'Agriculture. Des experts, du milieu universitaire notamment, pourront se joindre au sous-comité, lorsque nécessaire. Les travaux du groupe pourront s'inspirer de documents préparés par différents partenaires et devront permettre de trouver des solutions concrètes aux problèmes identifiés.

En ce qui concerne la partie de l'engagement portant sur le programme « *Pour développer le Québec rural* », les actions nécessaires ont été réalisées. Ainsi, ce programme a fait l'objet d'une bonification financière par le gouvernement de l'ordre de 750 000 \$ sur deux ans. Cette aide supplémentaire a permis de développer un nouveau volet réservé strictement aux produits agroalimentaires du terroir.

L'ÉCHÉANCIER

- Le sous-comité sur le développement régional devra déposer ses recommandations au **début de 1999**.
- Le nouveau volet du programme « *Pour développer le Québec rural* » est entré en vigueur le **20 juillet 1998**.

6. LA QUALITÉ

L'ENGAGEMENT

Considérant que la qualité est essentielle à la protection de la santé publique et constitue un atout majeur dans la commercialisation des produits québécois sur tous les marchés, les participants conviennent de mettre en place des systèmes intégrés (de la ferme à la table) d'assurance de la qualité basée sur les principes d'analyse des risques, tels que ceux de l'HACCP, incluant un mécanisme de traçabilité des produits.

Chacun des secteurs prend l'engagement de fixer ses objectifs et échéanciers propres dans les trois mois et d'en informer le Comité de suivi.

LE CONTEXTE

Dans le secteur agroalimentaire, la notion de qualité, pour un produit, fait référence à sa capacité d'assurer la protection de la santé publique (innocuité et salubrité des aliments) et de satisfaire les besoins du consommateur sur le plan commercial (prix, facilité de préparation, emballage, goût, etc.).

En ce qui concerne le volet salubrité et innocuité, le Québec jouit d'une réputation enviable. Les entreprises québécoises en production, transformation et commerce de produits alimentaires ont développé un réel souci de la santé publique. Sur le plan mondial, la salubrité et l'innocuité alimentaire sont en voie de devenir les éléments déterminants du commerce des denrées alimentaires. De plus en plus de pays exigent, sur leurs propres marchés, des standards supérieurs de qualité, à tel point que ces normes pourraient devenir la condition minimale d'accès aux marchés d'exportation. Les normes sanitaires pourraient bien constituer, avec la question environnementale, l'un des enjeux majeurs des prochaines négociations sur le commerce mondial. Déjà, certains pays, notamment les États-Unis, ont édicté des normes (HACCP : *Hazard Analysis Critical Control Point*) devant être respectées à compter de janvier 1999 par tout exportateur désirant vendre sur son territoire (dans les secteurs des viandes, des produits laitiers et des produits marins).

Cependant, pour percer sur les marchés, la composante salubrité et innocuité sera insuffisante, puisque de plus en plus de pays font désormais partie du peloton de tête à ce chapitre. L'autre composante de la qualité, soit le côté « marketing », pourrait donc devenir l'élément déterminant de la croissance de la demande d'un produit. Dans ce contexte, la qualité devient non seulement un facteur de santé publique, mais également un critère commercial rattaché au produit et ce, particulièrement dans les créneaux de marché les plus lucratifs.

LA PROBLÉMATIQUE

Pour le Québec, la question n'est pas tellement de savoir si l'industrie agroalimentaire doit prendre le virage qualité, puisqu'il est déjà très bien amorcé. La question est plutôt de déterminer le rythme d'implantation de normes de qualité reconnues à l'échelle mondiale. Il faut aussi amener les plus petites entreprises à s'insérer dans un processus de certification de la qualité.

LE PLAN D'ACTION

Pour l'instant, le Groupe de travail a limité ses travaux à la question de l'innocuité et de la salubrité des aliments. Bien que le Québec soit avancé en cette matière, l'industrie doit maintenant passer le cap de la certification (HACCP) si elle veut développer encore davantage ses marchés. Au cours des dernières années, l'industrie a progressé de façon significative dans cette voie. Dans certains secteurs, la quasi-totalité des entreprises faisant affaires sur le marché américain sont engagées dans un processus formel de certification HACCP.

Les secteurs laitier, porcin et avicole sont les plus avancés. L'obligation, pour le secteur des viandes, d'être « certifié HACCP » en janvier 1999 pour vendre aux États-Unis a été, de toute évidence, une incitation de premier ordre.

Pour les secteurs qui ne sont pas soumis actuellement à ces normes, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a proposé un plan d'implantation d'un processus de certification pour l'ensemble de l'industrie. Les consultations se sont tenues au cours de l'été 1998 et ont permis de dégager de grandes tendances :

- L'industrie privilégie l'introduction de normes volontaires (consensuelles) plutôt que réglementées par le gouvernement, alors que les associations de consommateurs opéreraient davantage pour la réglementation gouvernementale;
- On veut que la certification soit assurée par un organisme neutre et indépendant et ce, pour toute taille d'entreprise;
- On demande d'harmoniser les normes de qualité du Québec avec celles du gouvernement fédéral (ACIA : Agence canadienne d'inspection des aliments);
- Pour les secteurs de la production agricole (à la ferme) et du détail, on demande de développer un système adapté qui prenne en considération les outils déjà disponibles et d'impliquer les associations respectives dans ce développement.

À la suite de ces consultations, le MAPAQ a déposé une proposition allant dans le sens des demandes de l'industrie. Ainsi, les modalités de développement des normes par secteur de production et par maillon seront fondées sur une approche consensuelle. Les règles établies devront cependant tenir compte des exigences édictées pour le commerce mondial. On propose que le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), soit l'organisme responsable d'établir les normes HACCP pour chacun des secteurs de production et ce, en concertation avec le milieu. Si les normes pour le maillon de la transformation sont claires, celles des maillons production et distribution sont cependant encore à définir.

Le projet déposé prévoit la formation d'auditeurs (responsables de l'accréditation HACCP) et de spécialistes en normes HACCP (travailleurs de l'industrie et responsables de l'application des normes en entreprise).

L'ÉCHÉANCIER

- Pour les entreprises de transformation du secteur des viandes désireuses d'exporter vers les États-Unis : 25 janvier 1999.
- Pour les autres maillons, l'échéancier sera adapté aux conditions sectorielles et commerciales.

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

• Agropur	Jacques Cartier
• Association coopérative d'économie familiale de Québec (ACEF)	Daniel Germain
• Association des abattoirs avicoles du Québec inc.	Pearl Cooper
• Association des détaillants en alimentation (ADA)	Guy Pelletier
• Association des manufacturiers de produits alimentaires (AMPAQ)	Paul-Arthur Huot
• Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC)	Luc Ménard
• Banque nationale du Canada	Yvan Beaudin
• Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec	Brigitte Dumont
• Conseil canadien de la distribution alimentaire (CCDA)	Robert Cloutier
• Conseil de l'industrie laitière du Québec (CILQ)	Michel Veillette
• Conseil des viandes du Canada – section Québec	Claude Fortin
• Coopérative fédérée de Québec	Paul Massicotte, Jean-Pierre Deschênes
• Fédération des producteurs de lait du Québec	Jean Grégoire
• Fédération des producteurs de porcs du Québec	Clément Pouliot
• Fédération des producteurs de volailles du Québec	Marie-Claire Lafrenière
• Lactel	Gaston Lajoie
• Producteurs maraîchers	André Turenne
• Solidarité rurale	Jacques Proulx
• Syndicalisme ouvrier (CSN)	Jacqueline Vaillancourt
• Union des producteurs agricoles (UPA)	Laurent Pellerin, Jean Larose, Mario Hébert

Président : Pierre Fortin, professeur d'économie à l'Université du Québec à Montréal

Expert externe : Michel Morisset, directeur du Groupe de recherche en économie et politiques agricoles (GREPA)

Personnes-ressources : Jocelyne Dagenais, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Laurent Cardinal, ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie
Hélène Simard, ministère des Régions

Secrétaire : Sylvain Tremblay, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation



Message du président du groupe de travail 2

Des risques d'entreprises à gérer

MESSAGE DU PRÉSIDENT

En avril 1998, le gouvernement du Québec me confiait la présidence du groupe de travail sur le thème « Gérer les risques d'entreprises » mis en place dans le cadre du suivi de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois tenue en mars 1998.

Ce groupe de travail composé, d'une part, de cinq membres de l'Union des producteurs agricoles et, d'autre part, de cinq représentants gouvernementaux (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Société de financement agricole, Régie des assurances agricoles, ministère des Finances et Secrétariat du Conseil du trésor), a pour mandat d'étudier la possibilité pour l'État d'octroyer une enveloppe budgétaire annuelle prédéterminée pour une période de sept ans, sous réserve des conditions suivantes :

- Proposer un régime de sécurité du revenu sur la base du revenu global de l'entreprise compatible avec les règles du commerce international et équitable pour toutes les entreprises;
- Proposer une structure ou une organisation qui intégrerait la gestion de tous les outils financiers (assurance-récolte, assurance-stabilisation et financement agricole) en vue d'en optimiser l'utilisation pour les entreprises.
- Terminer les travaux pour la fin d'octobre 1998.

Bien que les travaux ne soient pas terminés, ils sont cependant bien avancés. Trois rencontres ont été tenues à ce jour, soit les 11 mai, 8 juin et 10 septembre 1998.

Après une période d'échanges de points de vue sur le niveau du soutien gouvernemental en agriculture, les objectifs et les approches concernant la sécurité du revenu, le groupe de travail a abordé les hypothèses concernant la mise en place d'un nouveau régime de sécurité du revenu agricole. Des discussions ont porté sur le « Compte de stabilisation du revenu agricole » (CSRA) proposé par le groupe de travail mis en place par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et qui rencontre certains critères dont le respect des règles commerciales internationales et l'universalité du programme.

Les orientations relatives aux principes d'une enveloppe prédéterminée pour le secteur agricole ont été examinées ainsi que les problématiques reliées à sa mise en œuvre à long terme. Diverses hypothèses concernant la réforme des outils financiers et la mise en place de l'organisation ont été largement débattues. Ces questions doivent être approfondies et nécessitent la consultation des parties auprès de leurs instances respectives.

Compte tenu des délais occasionnés par les consultations requises et en raison de la complexité du dossier ainsi que de l'importance des enjeux pour le secteur agricole et pour le gouvernement, le groupe de travail a demandé au Premier Ministre une prolongation de son mandat jusqu'au 1^{er} février 1999.

Je suis confiant que la prorogation de l'échéance nous permettra de mener à terme nos travaux et que les efforts fournis jusqu'à présent et à venir par les membres du groupe de travail en garantiront le succès.

FRANÇOIS GEOFFRION
Président du groupe de travail

Plan d'action du groupe de travail 3

Un environnement à valoriser

**PLAN D'ACTION 1998-2005
EN AGROENVIRONNEMENT**

**GROUPE DE TRAVAIL
« UN ENVIRONNEMENT À VALORISER »**

**Suivi du Forum des décideurs de l'agriculture
et de l'agroalimentaire québécois**

NOVEMBRE 1998

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Au nom des membres du Groupe de travail sur le thème « Un environnement à valoriser » mis en place dans le cadre du suivi du Forum des décideurs de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire de mars 1998 à Saint-Hyacinthe, j'ai l'honneur de vous présenter le Plan d'action 1998-2005 en agroenvironnement. Ce plan est le fruit d'un consensus non équivoque. Il a été élaboré grâce à la participation très active de tous les membres du groupe aux cinq séances de travail tenues pendant la période de mai à octobre 1998.

Suivant le mandat qui nous a été confié, le plan d'action vise à concrétiser les objectifs du Forum et prévoit des modalités de suivi. Il rend compte également de l'état de réalisation des six engagements pris dans le cadre du Forum en matière d'agroenvironnement et dont il incombait à notre groupe de voir à l'application harmonieuse. Ainsi, vous trouverez en annexe, pour chacun des engagements, les actions mises de l'avant et dont les suites ont été intégrées au plan d'action afin d'en accroître la portée stratégique et permettre, d'ici 2005, l'atteinte d'objectifs mobilisants en matière d'agroenvironnement. L'esprit dans lequel ont été réalisés nos travaux illustre bien l'importance stratégique qu'accordent les membres à la question environnementale comme élément essentiel à la croissance du secteur agricole. Les organisations impliquées au sein du Groupe de travail ont démontré leur volonté d'agir en exprimant clairement leur engagement à réaliser des actions concrètes. Par ailleurs, les membres ont constamment rappelé que la réussite de ce plan d'action dépendra de la réalisation de conditions propices à l'atteinte des objectifs poursuivis. Ces conditions sont principalement liées à une réglementation d'application simple, progressive et compétitive, à une pleine utilisation du soutien financier actuellement mis à la disposition du secteur ainsi qu'à une sensibilisation et une responsabilisation des producteurs et productrices agricoles.

On notera que sur la question de la collecte sélective, le Groupe de travail n'a pas cru utile d'élaborer de plan d'action pour éviter un double emploi avec les travaux déjà faits en la matière. En effet, le Plan d'action gouvernemental sur la gestion des matières résiduelles annoncé en septembre 1998 par le MEF a déjà reçu l'adhésion des membres concernés. Il couvre la période 1998-2008 et servira d'appui aux actions à mener en concertation avec l'industrie. Il a été convenu que les représentants de l'industrie seraient associés à l'élaboration des mesures législatives et réglementaires et aux mécanismes nécessaires au renforcement de la collecte sélective et à son financement.

La mise en commun, pour la production du présent document, des énergies des principaux acteurs québécois concernés par le chantier du développement durable de l'agriculture et de l'agroalimentaire porte un signe probant de bonne volonté, d'ouverture d'esprit et d'attachement à l'intérêt public. Espérons que le Gouvernement du Québec saura favoriser la mise en œuvre du plan et le maintien d'un mécanisme de suivi sans décevoir les attentes légitimes issues de la dynamique instaurée lors de nos travaux.

En terminant, je remercie tous les membres du Groupe pour leur contribution assidue. Je désire aussi exprimer ma gratitude à Pierre Jobin, notre expert externe, et à Daniel Bouchard, secrétaire du Groupe, pour le soutien constant et la précieuse collaboration qu'ils nous ont apportés dans l'exécution de nos travaux.

JULES BRIÈRE

Président du Groupe de travail

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE

- 1. UNE VISION COMMUNE DES PARTENAIRES ET DES PRINCIPES DIRECTEURS**
- 2. UNE PROBLÉMATIQUE À RÉSOUDRE ET DES ACTIONS CONCRÈTES**
 - 2.1 La problématique environnementale**
 - 2.2 Les actions en cours**
- 3. STRATÉGIE D'INTERVENTION, OBJECTIFS ET CIBLES DU PLAN D'ACTION 1998-2005**
 - 3.1 Une stratégie d'intervention**
 - 3.2 Un objectif général**
 - 3.3 Trois cibles prioritaires et des résultats à atteindre**
- 4. ARTICULATION DES ACTIONS**
 - A. L'élaboration d'un état de situation**
 - B. L'implantation à la ferme de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement**
 - C. La valorisation et la certification environnementales**
- 5. SUIVI DES RÉSULTATS**

ANNEXE 1 : SUIVI DES ENGAGEMENTS DU FORUM DES DÉCIDEURS SUR LE THÈME « UN ENVIRONNEMENT À VALORISER »

ANNEXE 2 : PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS AU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE THÈME « UN ENVIRONNEMENT À VALORISER »

PRÉAMBULE

Dans le prolongement de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois de mars 1998, quatre groupes de travail et un comité de concertation ont été mis sur pied pour concrétiser les 17 engagements pris lors du Forum des décideurs, présidé par le premier ministre, M. Lucien Bouchard. Ces groupes font partie d'un mécanisme de suivi visant à assurer que les engagements du Forum se transforment en actions concrètes, qui se traduiront par des résultats tangibles permettant l'atteinte des objectifs de croissance, cette croissance devant cependant passer par le respect de l'environnement tel que convenu par les décideurs. Ces objectifs de croissance sont, d'ici 2005, de doubler les exportations de produits agroalimentaires québécois pour atteindre 4 milliards de dollars, d'augmenter de 15 000 le nombre d'emplois en agriculture et dans la transformation et de réaliser des investissements à la ferme et à la transformation de 7,5 milliards de dollars. La mise en place de ces groupes s'inscrit donc dans la volonté commune des décideurs de trouver les moyens de croître, de créer de l'emploi, de profiter de l'ouverture des marchés et de relever le défi du développement durable. Chacun des groupes de travail est associé à une des quatre thématiques du Forum des décideurs, soit : Tirer parti d'une nouvelle réalité économique; Des risques d'entreprises à gérer; Un environnement à valoriser et S'investir dans le savoir-faire.

C'est ainsi que des représentants du milieu agricole, de la fourniture d'intrants agricoles, de la transformation alimentaire, du commerce des aliments, du monde municipal, des groupes environnementaux et des ministères concernés (MAPAQ - MEF - MAM) ont été invités à s'engager au sein du groupe de travail « Un environnement à valoriser ». Le mandat du groupe est de s'assurer de la mise en application harmonieuse des six engagements pris à l'égard de la thématique et, notamment, de proposer, d'ici novembre 1998, aux ministres concernés et au premier ministre, un plan d'action visant à les concrétiser. Ces engagements touchent la réglementation en agroenvironnement, le soutien financier gouvernemental en agroenvironnement, la responsabilisation des producteurs et productrices agricoles, les ententes de bon voisinage, la création d'un pôle majeur de R&D en agroenvironnement et la collecte sélective (annexe 1).

Compte tenu de la prédominance de la problématique environnementale associée à la production agricole et du grand nombre d'intervenants impliqués, le Groupe de travail s'est donné comme objectif de mettre en commun les énergies des acteurs québécois concernés dans le cadre d'un plan d'action en agroenvironnement pour la période 1998-2005. Le présent plan vise à définir des objectifs de résultats à atteindre, d'ici 2005, des moyens à mettre en place pour atteindre les objectifs identifiés, un calendrier de réalisation, des responsabilités de mise en œuvre et un processus de suivi. Une fois adopté par tous, il constituera la base des interventions en agroenvironnement pour les sept prochaines années.

1. UNE VISION COMMUNE DES PARTENAIRES ET DES PRINCIPES DIRECTEURS

Les partenaires de l'agriculture et de l'agroalimentaire, réunis au sein du groupe de travail « Un environnement à valoriser », affirment tout d'abord leur vision commune d' :

Une industrie agricole et agroalimentaire en croissance ⁽¹⁾, solidaire et innovatrice, qui contribue activement à la prospérité économique et sociale du Québec et de ses régions par ses emplois et ses exportations et qui offre aux consommateurs, d'ici et d'ailleurs, des aliments sains et nutritifs produits avec des méthodes et techniques durables⁽²⁾ de production tant du point de vue environnemental, économique que social.

Pour cela, la première condition à mettre en œuvre est que tous conjuguent leurs efforts pour un développement concerté du secteur en se donnant une obligation de résultats.

Par ailleurs, pour que le secteur agricole puisse concilier ses objectifs de croissance et de protection de l'environnement, les partenaires conviennent que les principes directeurs suivants doivent guider l'élaboration du plan d'action :

- **La sensibilisation et la responsabilisation⁽³⁾** des producteurs et productrices agricoles constituent des étapes indispensables à franchir dans une démarche conduisant à l'adoption de méthodes et techniques d'agriculture durable.
- Les actions doivent s'articuler autour d'**objectifs** agroenvironnementaux concrets, crédibles pour la population, mobilisateurs et réalistes pour le monde agricole, mesurables et modulés dans le temps et qui interpellent l'ensemble des partenaires concernés.
- La stratégie d'intervention doit être réalisée en **partenariat** et faire appel à une diversité de mesures et d'approches qui peuvent être tant provinciales, régionales que sectorielles. Elle repose sur l'**engagement** de tous les intervenants en commençant par les conseillers agricoles et les fournisseurs d'intrant qui travaillent quotidiennement avec l'agriculteur jusqu'aux organisations qui influencent le développement de l'agriculture, dont l'État.
- Une **réglementation** sur la réduction de la pollution d'origine agricole est nécessaire et son respect constitue le premier niveau de résultats visés. Celle-ci doit être efficace, adaptée aux problématiques régionales et sectorielles, d'application simple, progressive et compétitive.
- Une **communication** constante et transparente avec le grand public et entre les intervenants agricoles et socio-économiques doit être instaurée. Cette communication aura à promouvoir les efforts accomplis et à en faire connaître les résultats, éléments de base à une meilleure acceptabilité sociale de l'agriculture.

(1) À propos de croissance...

Nous nous situons explicitement dans la remise en cause actuelle du concept « classique » de croissance. À la seule dimension économique de celle-ci, comprise de manière trop univoque au cours des dernières décennies, nous ajoutons les dimensions environnementales qui ne sauraient être ignorées dans les bilans de la croissance. Voir à ce propos les recommandations que le Groupe-conseil de haut niveau sur l'environnement a remis au Secrétaire général de l'OCDE à la fin de l'année 1997. On peut y lire :

« ... En 1961, la croissance économique soutenable signifiait tout simplement des hausses annuelles soutenues dans le produit intérieur brut. L'expansion économique était considérée saine si elle était rapide et continue... À l'approche de l'an 2000, les gouvernements se sont entendus sur le fait que la croissance économique soutenable doit soutenir les ressources environnementales sur lesquelles toute l'activité humaine se base. Elle doit aussi soutenir le capital humain et social. Les gouvernements se sont aussi entendus sur le fait que l'expansion économique n'est pas saine si elle n'est pas socialement et environnementalement soutenable... »

(2) À propos de développement durable...

Nous suggérons de retenir, ici, la définition qu'en donne l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

« Le développement durable de l'agriculture doit préserver la terre, l'eau et les ressources génétiques végétales et animales, ne pas dégrader l'environnement, et être techniquement approprié, économiquement viable et socialement acceptable ».

(3) À propos de responsabilisation...

Nous nous référons ici à l'engagement du Forum des décideurs de Saint-Hyacinthe sur la responsabilisation des producteurs agricoles. Il s'agit en fait de travailler à ce que le producteur se sente davantage responsable d'agir face à la situation agroenvironnementale de sa ferme, c'est-à-dire :

- qu'il est au départ pleinement conscient de la situation environnementale de son entreprise,
- qu'il connaît pleinement les ressources qui sont à sa disposition et les solutions alternatives offertes,
- qu'il sente une pression à agir sur sa ferme pour corriger la situation,
- qu'il s'engage à faire connaître publiquement sa bonne ou moins bonne performance environnementale en participant à un processus de reconnaissance ou à une certification.

En fait, cette responsabilisation est essentielle puisque c'est le producteur qui a toujours le dernier mot à dire sur les changements à opérer sur sa ferme. Ici, il ne s'agit donc pas de savoir qui est responsable mais de s'assurer que le producteur ait la capacité de prendre ses responsabilités en admettant au départ que cette tâche de l'adaptation des pratiques à l'agroenvironnement lui appartient. Par contre, ceci ne renie en rien les responsabilités des autres intervenants dans la mise en œuvre des changements. D'ailleurs, cette responsabilité de tous les intervenants leur incombe un engagement et une implication de tous les jours, notamment chez les conseillers agricoles et les fournisseurs d'intrants qui jouent un rôle déterminant auprès des agriculteurs dans l'implantation de nouvelles pratiques.

2. UNE PROBLÉMATIQUE À RÉSOUDRE ET DES ACTIONS CONCRÈTES

2.1 La problématique environnementale

La détérioration de la qualité de l'eau en milieu rural affecte les différents usages de l'eau : vie aquatique, sources d'eaux potables (humains et bétail), activités récréotouristiques (baignade, villégiature, pêche). En plus des pertes en biodiversité, une détérioration de la qualité de l'eau entraîne des risques pour la santé ainsi que des coûts et des pertes économiques pour les collectivités locales, qu'il s'agisse de la hausse des coûts du traitement de l'eau potable ou de la diminution du potentiel de développement d'activités récréotouristiques. Cette détérioration provient de deux types de sources principales, l'une ponctuelle, plus facile à circonscrire et à contrôler puisque provenant de points précis, et l'autre diffuse, beaucoup plus complexe et disséminée sur l'ensemble d'un territoire ou d'un bassin versant. Au cours des 25 dernières années, les efforts d'amélioration de la qualité de l'eau au Québec ont surtout porté sur les sources de pollution de type ponctuel soit les charges polluantes provenant des rejets des eaux usées des grandes industries et des municipalités. Aujourd'hui, les différentes études sur le suivi de la qualité de l'eau des rivières du Québec concluent à la nécessité de se préoccuper davantage de la maîtrise des apports diffus qui, pour une très large part, trouvent leur origine dans les activités agricoles.

En effet, le développement de l'agriculture des dernières décennies a augmenté la pression exercée sur l'environnement. L'intensification de certaines productions ainsi que leur concentration dans certaines zones ont eu pour effet d'accroître la pression sur la qualité des ressources eau et sol. Les apports de fertilisants azotés et phosphatés, d'origine inorganique ou organique, qui excèdent les besoins des cultures et la capacité de support des sols, sont responsables d'une partie de la détérioration de la qualité de l'eau en milieu rural. Les divers phénomènes de dégradation des terres agricoles (perte de structure, acidification, perte de matière organique, surfertilisation ...) affectent un nombre important de surfaces cultivées. L'érosion des sols affecte aussi la qualité de l'eau par une perte de sédiments aux cours d'eau. L'usage des pesticides pour la protection des cultures inquiète tant les agriculteurs que les consommateurs, lorsque l'on retrouve des résidus de ces produits dans l'écosystème. Toutefois, l'ampleur du phénomène varie d'une production et d'un territoire à l'autre, militant en faveur de diagnostics et de solutions ciblés.

À ce phénomène, s'ajoutent les difficultés de cohabitation entre les entreprises agricoles et les résidents du territoire. En effet, certains résidents estiment que la pollution de l'eau et les odeurs engendrées par les activités agricoles diminuent la qualité de vie de leur milieu. L'implantation ou le développement de certains types de productions agricoles sont mal perçus et suscitent bien des appréhensions. Cette situation amène des résidents à réclamer plus de réglementation visant à limiter certaines pratiques ou activités agricoles et ce, même dans les zones où l'agriculture est peu développée.

L'ensemble de ces préoccupations presse le milieu agricole de modifier ses pratiques pour mieux respecter l'environnement. Bien qu'on constate des progrès sur le plan des pratiques agricoles au cours des dernières années, il reste encore beaucoup à faire. Il s'agit d'un défi de taille non seulement en raison de ses aspects technologiques mais également sociologiques, puisqu'il requiert des

agriculteurs un changement dans leurs façons de faire qui, jusqu'à présent, faisaient pourtant partie des règles de l'art de la profession. La croissance et le développement du secteur agricole passent dorénavant par cette conciliation nécessaire des objectifs environnementaux et économiques. L'enjeu environnemental ajoute ainsi une nouvelle dimension à la production agricole. Elle invite l'ensemble des partenaires à la construction d'un nouveau contrat social entre le milieu agricole et la société.

Parmi les pratiques agricoles qui apparaissent aujourd'hui les plus urgentes à améliorer et sur lesquelles tous les intervenants doivent se mobiliser, citons en particulier celles qui concernent :

- l'entreposage et l'épandage des fumiers (incluant les odeurs),
- la gestion des fertilisants,
- la conservation des sols et la protection des cours d'eau en milieu agricole,
- l'utilisation des pesticides.

Les efforts menés dans les prochains années à l'égard des pratiques dans ces domaines permettront l'atteinte de résultats environnementaux notables tout en favorisant une meilleure acceptabilité sociale des activités agricoles. Il est important d'insister sur le fait que malgré l'intérêt certain que présente les différentes approches (technologiques, territoriales, etc.), l'élément déterminant et limitant l'obtention de réels progrès, s'il n'est pas présent, est la mobilisation du producteur agricole à réaliser les ajustements nécessaires sur sa ferme. Nous proposons donc que ces domaines soient au coeur du plan d'action 1998 – 2005 et que les interventions interpellent directement le producteur agricole. De plus, compte tenu de la dimension cumulative des problèmes individuels dans certains territoires (municipalité, région, bassin hydrographique), il est recommandé qu'une priorité soit accordée à l'accompagnement des entreprises situées dans les zones où la problématique est la plus aiguë.

2.2 Les actions en cours

De multiples actions sont actuellement mises en place dans le domaine agroenvironnemental. Ces actions, conduites individuellement ou en partenariat par un ensemble de promoteurs, montrent la volonté des acteurs du monde agricole de se mobiliser autour de l'enjeu et de relever le défi d'une agriculture plus respectueuse de son environnement. Elles représentent des actifs importants qui doivent être pris en considération. Parmi ces actions, notons :

a) La responsabilisation du milieu

Sous l'angle de la responsabilisation, le milieu agricole s'implique activement dans le virage environnemental. Parmi les actions qui vont dans ce sens, notons, entre autres, :

- l'implication de quelques milliers d'entreprises dans une démarche agroenvironnementale,
- la mise en place d'un plan agroenvironnemental par la Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ),

- la mise en place d'une stratégie agroenvironnementale par l'Union des producteurs agricoles (UPA),
- l'élaboration de guides de bonnes pratiques agroenvironnementales (ex. : en production bovine).

b) La politique de développement durable du MAPAQ

En juin 1995, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) rend publique sa Politique ministérielle de développement durable. Celle-ci s'inscrit dans la foulée des conclusions du Forum sur le développement durable du secteur bioalimentaire, de 1994, qui a permis à une quarantaine d'organisations de se doter d'une vision commune dans le domaine et d'identifier des actions prioritaires à réaliser.

Dans le cadre de cette politique, cinq voies d'action ont été privilégiées pour concrétiser les engagements du secteur en matière de développement durable :

- l'adaptation des entreprises,
- la promotion de stratégies collectives,
- la révision des politiques,
- l'amélioration des connaissances et des technologies,
- l'accessibilité de l'information.

c) La réglementation en agroenvironnement

À la suite des travaux de la Table de concertation sur la réduction de la pollution d'origine agricole, le gouvernement a adopté un nouveau règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, entré en vigueur en juillet 1997. Le point majeur de ce nouveau règlement est l'obligation, d'ici six ans, pour plus de 20 000 entreprises agricoles, de se doter d'un plan agroenvironnemental de fertilisation. De plus, le nouveau règlement reconduit l'obligation d'entreposage étanche pour près de 15 000 des 25 000 entreprises d'exploitation animale. Il détermine aussi les critères d'accréditation des organismes de gestion de fumiers.

Il y a également le cadre légal et réglementaire de la gestion des pesticides. Ce domaine est de juridiction partagée entre le gouvernement fédéral et le Québec. Au Québec, il y a la *Loi sur les pesticides* et le *Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides*. Le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) a entrepris, en juin 1998, une préconsultation sur un projet de code de gestion des pesticides, dont l'objectif est d'encadrer les pratiques d'utilisation.

d) La Stratégie phytosanitaire

Le MAPAQ s'est doté, en 1992, d'une stratégie phytosanitaire qui vise à réduire de 50 % l'utilisation globale des pesticides en agriculture au Québec d'ici l'an 2000. Récemment, le nouveau volet agricole de la phase III du plan d'action Saint-Laurent est venu

appuyer les efforts de la Stratégie phytosanitaire avec une enveloppe budgétaire de 2,5 millions de dollars, répartis sur cinq ans, et l'ajout de l'objectif, pour des cultures ciblées (céréales, maïs, soya, pomme, pomme de terre), d'obtenir 70 % des superficies en lutte intégrée d'ici 2003.

e) Les aides financières

Le Programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement (PAIA) du MAPAQ, doté d'un budget de 400 millions de dollars sur sept ans, est composé de cinq volets et s'attaque particulièrement à la problématique de la gestion des fumiers et de la fertilisation. Selon le discours du budget de mars 1998 du ministre des Finances, les sommes se répartissent de la façon suivante selon les volets :

- structures d'entreposage (291,6 millions \$),
- procédés de traitement des fumiers (32,7 millions \$),
- équipements d'épandage des fumiers (16,2 millions \$),
- services-conseils en agroenvironnement (45,5 millions \$),
- pollution diffuse (en instance de définition) (14,0 millions \$).

Afin de compléter le PAIA et de stimuler l'adoption de nouvelles technologies de traitement des fumiers, il y a eu la mise en place, en 1998, du Programme d'aide à l'implantation de vitrines pour les procédés de traitement des fumiers qui vise à les faire connaître et à en démontrer l'efficacité technique et économique à la ferme. Le programme, doté d'un budget de 1,25 million de dollars sur trois ans, vise l'implantation de 25 vitrines.

Par ailleurs, les programmes régionaux d'aide financière du MAPAQ soutiennent des projets visant la conservation et la gestion du sol et de l'eau qui se traduisent par la réalisation d'ouvrages et de structures de conservation et de gestion du sol et de l'eau ou encore par des mesures incitatives à l'introduction sur l'exploitation de pratiques agricoles de conservation. Il y a également l'appui à la mise en place de clubs d'encadrement techniques touchant les préoccupations de conservation des ressources, de dépistages des ennemis des cultures, etc. Ces mesures, gérées sur une base régionale, sont dotées d'une enveloppe budgétaire annuelle d'environ 1 million de dollars.

Le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ), financé à l'aide de fonds du gouvernement fédéral et géré par l'UPA, a mis en place, en 1998, un programme agroenvironnemental de 16,2 millions de dollars sur quatre ans qui se compose de six volets :

- sensibilisation (1,12 million \$),
- Clubs agroenvironnementaux (5,0 millions \$),
- commercialisation (0,4 million \$),

- transfert et innovations technologiques(4,0 millions \$),
- support à la Stratégie agroenvironnementale de l'UPA (2,1 millions \$),
- ressources régionales (3,6 millions \$).

f) Les services-conseils

Pour faire face à leurs besoins d'encadrement technique en agroenvironnement, les entreprises agricoles ont accès à de multiples sources de services-conseils de groupe ou individuels :

- les clubs agroenvironnementaux (quelque 50 clubs formés et 25 autres en formation sur un objectif de 100 clubs d'ici quatre ans),
- les clubs d'encadrement technique (conservation des sols, phytoprotection, cultures sans herbicides, etc.),
- les regroupements de bassins versants,
- les organismes de gestion de fumiers (trois organismes pour les bassins des rivières Yamaska, Chaudière et L'Assomption),
- les services-conseils du privé, des coopératives et du MAPAQ.

g) La recherche et le développement

Les travaux des institutions de recherche (gouvernementales, universitaires et privées) sont de plus en plus orientés en fonction des préoccupations et besoins en agroenvironnement. Le MAPAQ, le MEF, le MICST et l'UPA sont à finaliser la mise en place d'un Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA), dont la mission sera de soutenir le développement des connaissances et des technologies nécessaires à la protection de l'environnement et à la mise en valeur des systèmes agroalimentaires, dans un contexte de compétitivité et de rentabilité des entreprises. Les engagements financiers des partenaires fondateurs totalisent 10,8 millions de dollars sur trois ans pour le financement d'un fonds de recherche. De plus, le MAPAQ met à la disposition de l'IRDA ses infrastructures et son personnel travaillant dans le domaine représentant quelque 7,5 millions de dollars en biens immobiliers et équipements ainsi que des frais de fonctionnement et des salaires de l'ordre de 5,8 millions de dollars annuellement.

h) La formation

Les programmes réguliers de formation agricole (secondaire, collégiale, universitaire) intègrent de plus en plus dans leur contenu les préoccupations et connaissances liées aux nouveaux enjeux environnementaux. Les programmes de formation continue, offerts à la clientèle adulte, s'avèrent pour les producteurs et productrices agricoles un outil déterminant de sensibilisation aux préoccupations environnementales.

3. STRATÉGIE D'INTERVENTION, OBJECTIFS ET CIBLES DU PLAN D'ACTION 1998-2005

3.1 Une stratégie d'intervention

La stratégie d'intervention retenue présente deux particularités. D'une part, elle s'efforce de tenir compte de la réalité agricole et de la nature diffuse de sa pollution qui rend complexe la recherche de solutions. Nous savons en effet que les résultats à atteindre résident dans une somme de multiples changements de comportements et de pratiques dans les entreprises agricoles. Changements interdépendants et qui ne peuvent être que progressifs. Ce qui fait que la première action est aussi valable et importante que la dernière puisqu'elle fait partie de l'ensemble qui, seul, peut apporter une correction tangible du problème. Il est donc accepté que la correction sera affaire de longue haleine, mais les changements doivent être enclenchés sans tarder. Nous savons aussi que si la technologie et l'encadrement technique peuvent faciliter l'atteinte de gains environnementaux, la responsabilisation du producteur agricole, sa volonté d'agir, son ingéniosité et son initiative constituent des éléments de changement sur lesquels nous devons nous appuyer.

D'autre part, la stratégie s'appuie sur les actions déjà engagées dans le domaine agroenvironnemental. Ces actions constituent un actif à consolider, que ce soit par une identification d'objectifs communs et complémentaires, par une meilleure coordination des interventions ainsi que par une plus grande interaction entre les différents acteurs, tant au plan provincial, régional que sectoriel.

Quatre éléments clés soutiennent donc la stratégie d'intervention :

- **un appui professionnel** de pointe (services-conseils, transfert technologique, formation) au producteur agricole dans sa démarche agroenvironnementale qui va le conduire à l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement;
- **la valorisation et la reconnaissance** publique des acteurs et, en particulier, des agriculteurs et agricultrices qui relèvent le défi environnemental sur leurs fermes. Une telle approche de valorisation et de reconnaissance constituerait une façon de faciliter l'implantation d'une **certification** agroenvironnementale et la mise en place d'avantages accordés aux entreprises agricoles ayant adopté de bonnes pratiques agroenvironnementales;
- **l'engagement de chacun des intervenants** concernés à articuler son intervention de façon conséquente avec la stratégie, les objectifs et les cibles du plan d'action notamment en ce qui concerne l'application de la réglementation et la responsabilisation des producteurs agricoles;
- un renforcement de la **concertation** entre tous les interlocuteurs du monde agricole, qui puisse mener à un plan de communication transparent et partagé.

3.2 Un objectif général

Le plan d'action proposé est guidé par l'objectif général suivant :

D'ici 2005, les quelque 20 000 fermes, représentant près de 90 % de l'activité agricole au Québec, auront entrepris l'adoption⁽⁴⁾ de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, dans les domaines de l'entreposage et de l'épandage des fumiers, de la gestion des fertilisants, de la conservation des sols, de la protection des cours d'eau en milieu agricole et de l'utilisation des pesticides.

(4) Le niveau d'adoption visé des pratiques dans chacun des domaines identifiés est précisé à l'intérieur de la cible sur l'implantation à la ferme de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

3.3 Trois cibles prioritaires et des résultats à atteindre

Pour atteindre l'objectif général, trois cibles d'intervention sont mises en priorité, avec pour chacune d'elles des résultats à atteindre. La formulation de résultats mesurables au regard de chacune des cibles est essentielle compte tenu de l'engagement ferme des partenaires de travailler sur la base d'objectifs agroenvironnementaux vérifiables et avec un échéancier précis. La formulation de ces résultats visés permettra dans le processus de suivi d'évaluer la pertinence des efforts déployés et de préciser les ajustements nécessaires en fonction du rythme d'atteinte des résultats.

Pour certains axes de travail, il existe des objectifs sur lesquels les partenaires du secteur se sont entendus pour aller de l'avant. Pour d'autres, les discussions engagées devront se poursuivre. Enfin, là où il est aujourd'hui encore difficile de quantifier les résultats envisageables, du fait que des travaux sont en cours ou encore que des informations sont manquantes, les partenaires s'engagent clairement, dans les premières années du plan d'action, à en préciser la teneur au fur et à mesure que de nouvelles données et connaissances seront obtenues.

Cible A L'élaboration d'un état de situation :

- D'ici l'an 2000, la réalisation d'un portrait agroenvironnemental de quelque 20 000 fermes québécoises;
- D'ici 2001, la précision et le calibrage des pistes d'action prioritaires;
- D'ici 2005, la mise en place d'un processus de remise à jour régulière et améliorée des informations relatives aux pratiques agroenvironnementales des entreprises agricoles.

Cible B L'implantation à la ferme de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement :

Entreposage et gestion des fumiers

- D'ici 2003, l'entreposage étanche et suffisant des fumiers pour 100 % des unités animales des entreprises tenues à un tel entreposage en vertu du règlement et selon le calendrier prévu au PAIA. *L'atteinte de cet objectif est particulièrement tributaire des effets escomptés (notamment sur le rythme de délivrance des certificats d'autorisation) d'une exécution diligente d'engagements pris dans le cadre du suivi du Forum des décideurs quant à la réglementation actuelle et au soutien financier d'une part et à la responsabilisation des producteurs agricoles d'autre part.*
- D'ici 2005, plus de x % des volumes de fumier seront gérés selon des méthodes minimisant la propagation des odeurs et les pertes en éléments fertilisants. *Cet objectif devra être établi en fonction des informations recueillies par le portrait.*

Gestion des fertilisants

- D'ici 2003, la réalisation de plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) par l'ensemble des entreprises visées par le règlement et selon le calendrier prévu;

Conservation des sols et protection des cours d'eau en milieu agricole

- D'ici 2005, l'utilisation de pratiques de conservation des sols sur plus de x % des superficies en cultures annuelles. *Cet objectif devra être établi en fonction des informations recueillies par le portrait.*
- D'ici 2005, l'utilisation de pratiques de protection des cours d'eau sur plus de x % des superficies en cultures annuelles. *Un objectif devra être établi à la lumière des informations recueillies par le portrait et des discussions en cours sur le règlement.*

Utilisation des pesticides

- D'ici 2000, le maintien de l'objectif de la Stratégie phytosanitaire qui est de réduire de 50 % l'utilisation des pesticides p/r à 1992;
- D'ici 2003, pour les cultures céréales-maïs-soya, pomme et pomme de terre, 70 % des superficies utiliseront la lutte intégrée ⁽⁵⁾ pour le contrôle des ennemis des cultures et auront réduit l'utilisation des pesticides de 50 %.

⁽⁵⁾ À propos de lutte intégrée. Nous suggérons ici la définition retenue par le Comité de suivi et de concertation de la Stratégie phytosanitaire, à savoir : « La lutte intégrée est une méthode décisionnelle qui a recours à toutes les techniques nécessaires pour réduire les populations d'organismes nuisibles de façon efficace et économique, tout en respectant l'environnement ».

Cible C La valorisation et la certification environnementales :

- D'ici l'an 2000, l'élaboration et la proposition d'un concept de valorisation des agriculteurs et agricultrices qui utilisent de bonnes pratiques en agroenvironnement ainsi que l'examen des scénarios de mise en place;
- D'ici 2005, la mise en place d'un système d'accréditation environnementale crédible et accessible à l'ensemble des fermes. *Les procédures et critères du système seront élaborés d'ici 2003.*

4. ARTICULATION DES ACTIONS

Par l'atteinte des différentes cibles d'intervention prioritaires décrites dans le présent plan d'action 1998-2005, les partenaires de l'agriculture et de l'agroalimentaire visent l'atteinte des objectifs de résultats suivants :

A. L'élaboration d'un état de situation

Situation actuelle

- Il y a un manque d'informations crédibles pour établir un diagnostic précis en agroenvironnement pour chacune des fermes, ce qui limite notre capacité à évaluer l'ampleur des actions correctrices qu'il faut réaliser tant à l'échelle de la ferme, d'un secteur de production que d'une région.
- Les diverses bases de données permettant de recueillir des informations relatives aux pratiques agricoles des fermes québécoises ne sont pas en mesure de fournir un portrait agroenvironnemental de celles-ci.
- Un portrait a été réalisé dans le porc avec un taux de participation de 95,6 % sur un potentiel de quelque 2 700 entreprises porcines.
- Par ailleurs, la situation environnementale en milieu agricole est de mieux en mieux documentée. Les études sur la qualité de l'eau publiées depuis 1978 démontrent une dégradation plus élevée pour les bassins agricoles. L'effet cumulatif des problèmes individuels dans certains territoires est également mieux connu, notamment à l'échelle des municipalités en surplus de fumier. Le suivi de ces informations sous forme d'indicateurs permettrait d'évaluer à long terme la progression du secteur agricole en matière de performance environnementale.

Axes de travail	Résultats visés	Actions à poser	Partenaires engagés (*) leadership	Éléments de suivi
Portrait agroenvironnemental des fermes	D'ici l'an 2000, la réalisation d'un portrait agroenvironnemental de quelque 20 000 fermes québécoises	• Préparer le recensement des fermes (de mai à août 1998);	Comité de gestion MAPAQ, UPA*, IRDA, Équipe de réalisation BPR-GREPA	Respect du calendrier
		• Réaliser le recensement chez les quelque 20 000 fermes (de septembre 1998 à avril 1999)	Équipe BPR-GREPA avec l'appui de l'UPA*, MAPAQ et MEF ainsi que le Support du Comité d'orientation et de suivi (CFQ, UQCN, AQINAC, IRDA, MEFQ, UPA et MAPAQ)	Taux de participation au recensement
		• Traiter les données recueillies et faire connaître l'état de situation des entreprises visitées (de mai à novembre 1999)	UPA*, MAPAQ, Équipe BPR-GREPA	Respect du calendrier

Axes de travail	Résultats visés	Actions à poser	Partenaires engagés (*) leadership	Éléments de suivi
Analyse de la situation agroenvironnementale	D'ici 2001, la précision et le calibrage des pistes d'action prioritaires	• Réaliser une étude mettant en perspectives les objectifs de croissance par production et l'impact sur l'environnement (automne 1999)	MEF*, MAPAQ, UPA, AQINAC	Étude réalisée
		• Procéder à l'analyse des données du recensement des fermes sur une base territoriale et sectorielle de façon à pouvoir traiter en priorité et soigner davantage l'analyse dans les secteurs et territoires identifiés pour leurs problèmes agroenvironnementaux plus concentrés et aigus (automne 1999)	UPA* via le Comité d'orientation et de suivi (CFQ, UQCN, AQINAC, IRDA, MEFQ, UPA et MAPAQ)	Analyse réalisée
		• Préciser et calibrer les objectifs de résultats à atteindre dans le cadre de ce plan d'action ainsi que développer des indicateurs de suivi reconnus et standards (printemps 2000)	MAPAQ*, UPA, MEF, MAM, OAQ, CFQ, AQINAC, UQCN, UMRCQ, UMQ	Objectifs établis Indicateurs développés
		• Produire des bilans réguliers sur l'état de l'environnement en milieu agricole (en continue)	MEF*	Bilan publié
		• Soutenir un projet pilote pour une MRC qui permettra d'explorer un mode de planification du développement de la zone agricole prenant en compte la problématique agroenvironnementale du territoire	MAM*, OAQ, UMRCQ, UMQ	Projet pilote réalisé
		• Faire une évaluation des bénéfices économiques, sur le plan social et environnemental, liés à l'atteinte des objectifs du plan d'action	UQCN*, MEF, UMRCQ	Rapport des études sur le sujet
Suivi de la situation agroenvironnementale des fermes	D'ici 2005, la mise en place d'un processus de remise à jour régulière et améliorée des informations relatives aux pratiques agroenvironnementales des entreprises agricoles	• Concevoir un système de mise à jour du portrait agroenvironnemental des fermes (après l'automne 1999)	MAPAQ*, UPA	Système de mise à jour défini
		• Développer un suivi de l'évolution des perceptions de la population à l'égard des activités agricoles et de leur impact sur l'environnement	UQCN*, UMQ, UMRCQ	À définir

B. Implantation à la ferme de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement

Situation actuelle

- Dans le domaine de l'entreposage des fumiers, des 14 000 entreprises visées par le règlement (pour 87 % des unités animales - u.a.), environ 5 000 fermes (pour 47% des u.a) disposent d'un entreposage étanche et suffisant et les 9 000 autres (comptant 40 % des u.a.) n'en disposent pas.
- La surfertilisation des sols en N et P représentent à court terme le principal défi environnemental. La problématique liée aux régions en surplus de fumier soulève des préoccupations quant à la disposition adéquate des engrais organiques
- On estime qu'environ 15 à 20 % des entreprises agricoles ont intégré des pratiques culturales de conservation des sols.
- Les grandes cultures (maïs, soya, céréales et pommes de terre) utilisent près de 75 % des pesticides et les herbicides représentent près de 65 % des pesticides utilisés en agriculture.

Axes de travail	Résultats visés	Actions à poser	Partenaires engagés (*)leadership	Éléments de suivi
Entre- posage et ges- tion des fumiers	D'ici 2003, l'entreposage étanche et suffisant des fumiers pour 100 % des unités animales des entreprises tenues à un tel entreposage en vertu du règlement et selon le calendrier prévu au PAIA. <i>L'atteinte de cet objectif est particulièrement tributaire des effets escomptés (notamment sur le rythme de délivrance des certificats d'autorisation) d'une exécution diligente d'engagements pris dans le cadre du suivi du Forum des décideurs quant à la réglementation actuelle et au soutien financier d'une part et à la responsabilisation des producteurs agricoles d'autre part.</i>	• Informer et sensibiliser les producteurs et productrices agricoles sur l'importance de l'entreposage étanche et suffisant des fumiers et des exigences réglementaires dans le domaine • Offrir le soutien technique et financier nécessaire à la construction d'ouvrages d'entreposage • Mettre en place les éléments facilitant la délivrance des certificats d'autorisation (c.a.) du MEF • Mettre en place un mécanisme administratif de coordination MAPAQ - MEF sur une base régionale	MAPAQ*, MEF, UPA MAPAQ* MEF*, UPA MAPAQ MAPAQ*, MEF, UPA	Clientèle rejointe # projets et u.a. touchées Solutions mi- ses en place Régions avec mécanisme
	D'ici 2005, plus de x % du volume des fumiers seront gérés selon des méthodes minimisant la propagation des odeurs et les pertes en éléments fertilisants. <i>Cet objectif devra être établi en fonction des informations recueillies par le portrait.</i>	• Informer et sensibiliser les agriculteurs aux modes et moments d'épandage reconnus comme étant efficaces et respectueux du voisinage ainsi qu'aux exigences réglementaires dans le domaine • Offrir le soutien technique et financier à l'achat de rampes d'épandage (selon le PAIA) • Promouvoir des méthodes de gestion des fumiers alternatives à l'épandage (ex. : traitement) • Associer l'IRDA à l'évaluation et au développement des pratiques dans ce domaine	MAPAQ*, MEF, UPA MAPAQ* MAPAQ*, AQINAC MAPAQ*, MEF, UPA	Clientèle rejointe # projets et vol. touché À définir Programma- tion de R&D

Axes de travail	Résultats visés	Actions à poser	Partenaires engagés (*) leadership	Éléments de suivi
Gestion des fertilisants	D'ici 2003, la réalisation de plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) par l'ensemble des entreprises visées par le règlement et selon le calendrier prévu;	- Sensibiliser les agriculteurs à l'importance du PAEF et du registre d'épandage en tant qu'outil de gestion agroenvironnementale pour la ferme et informer des exigences réglementaires dans le domaine - Mettre en place un comité technique visant à développer les moyens pour faciliter la réalisation de PAEF et, au besoin, à ajuster la réglementation - Offrir le soutien technique et financier nécessaire à la réalisation d'un PAEF : - adhésion aux clubs agroenvironnementaux - formation des producteurs - autres formules de services-conseils - Mise en place d'un programme de surveillance professionnelle permettant de s'assurer de la qualité des services-conseils dans le domaine de la fertilisation - Promouvoir la valorisation des engrais de fermes - Offrir des options de solutions aux producteurs agricoles ayant une problématique de surplus de fumier sur leur ferme, telles que : - l'utilisation de méthodes d'alimentation des animaux diminuant les rejets de N et P dans les déjections; - l'utilisation d'équipement et de technologies visant la réduction des volumes de fumiers; - le recours à un organisme de gestion des surplus de fumiers. - Mettre à profit les technologies de l'agriculture de précision (GPS = Géopositionnement par satellite) - Associer l'IRDA à l'évaluation et au développement des pratiques dans ce domaine, notamment, le maintien des grilles de fertilisation à la fine pointe technologique	MAPAQ*, MEF, UPA, CFQ MEF*, MAPAQ, UPA, CFQ, OAQ, AQINAC, UQCN MAPAQ*, UPA* MEF*, MEQ CFQ* OAQ* MAPAQ*, CFQ AQINAC CFQ*, AQINAC MAPAQ*, MEF MAPAQ*, MEF CFQ*, AQINAC MAPAQ*, MEF, UPA	Clientèle rejointe # PAEF réalisés et approuvés #clubs & prod. # inscript cours À définir # agronomes suivis ou % À définir À définir # projets & clientèle rejointe Nbr producteurs & quantité gérée À définir Programmation de R&D

Axes de travail	Résultats visés	Actions à poser	Partenaires engagés (*) leadership	Éléments de suivi
Conservation des sols et protection des cours d'eau	D'ici 2005, l'utilisation de pratiques de conservation des sols sur plus de x % des superficies en cultures annuelles. <i>Cet objectif devra être établi en fonction des informations recueillies par le portrait.</i>	• Mettre en place un comité technique visant à mieux circonscrire les pratiques de conservation des sols et développer un programme de vulgarisation accordant la priorité à certains territoires et cultures plus à risques	MAPAQ*, CFQ, AQINAC	À définir
		• Promouvoir le Guide de bonnes pratiques en conservation des sols	MAPAQ*, UPA, CFQ, AQINAC	À définir
		• Associer l'IRDA à l'évaluation et au développement des pratiques dans ce domaine	MAPAQ*, MEF, UPA	Programmation R&D
	D'ici 2005, l'utilisation de pratiques de protection des cours d'eau sur plus de x % des superficies en cultures annuelles. <i>Un objectif devra être établi à la lumière des informations recueillies par le portrait et des discussions en cours sur le règlement.</i>	• Promouvoir les guides de bonnes pratiques de protection des cours d'eau • Favoriser la mise en place de plans d'action spécifiques pour les zones à risques de dégradation les plus élevés • Étudier la mise en place de mesures d'aide visant à compenser les coûts liés à l'instauration de pratiques de protection des cours d'eau • Associer l'IRDA à l'évaluation et au développement des pratiques dans ce domaine	MEF*, MAPAQ MEF*, MAPAQ, UMRCQ MEF* MAPAQ*, MEF, UPA	À définir Plans d'action développés Étude réalisée Programmation R&D
Utilisation des pesticides	D'ici 2000, le maintien de l'objectif de la Stratégie phytosanitaire qui est de réduire de 50 % l'utilisation des pesticides par rapport à 1992	• Accentuer les efforts de la Stratégie phytosanitaire et en évaluer les perspectives au-delà de l'an 2000	MAPAQ*, UPA, MEF, AQINAC, CFQ	Quantité de pesticides utilisés
	D'ici 2003, pour les cultures céréales-maïs-soya, pomme et pomme de terre, 70 % des superficies utiliseront la lutte intégrée pour le contrôle des ennemis des cultures et auront réduit l'utilisation des pesticides de 50%.	• Mettre en œuvre le Programme agroenvironnemental de soutien à la Stratégie phytosanitaire défini dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 • Associer l'IRDA à l'évaluation et au développement des pratiques dans ce domaine	MAPAQ*, UPA, MEF, UQCN MAPAQ*, MEF et UPA	Ha en lutte intégrée Quantité de pesticides utilisés Programmation R&D

C. La valorisation et la certification environnementales

Situation actuelle

- Des efforts ponctuels et spécifiques à certaines composantes du système agricole (conservation des sols, cultures sans herbicide ...) existent. Mais, globalement, il n'y a pas, à ce jour, de véritable stratégie partagée par les divers partenaires pour une mise en valeur des initiatives.
- Dans le domaine de la certification environnementale, la réflexion est engagée au sein de diverses institutions. Sur le terrain, certaines expériences de développement de labels, de produits et/ou de pratiques agricoles, sont démarrées (certification ISO, agriculture biologique, appellations particulières...).

Axes de travail	Résultats visés	Actions à poser	Partenaires engagés (*) <i>leadership</i>	Éléments de suivi
Valorisation des agriculteurs et agricultrices qui utilisent de bonnes pratiques en agroenvironnement	D'ici l'an 2000, l'élaboration et la proposition d'un concept de valorisation des agriculteurs et agricultrices qui utilisent de bonnes pratiques en agroenvironnement ainsi que l'examen des scénarios de mise en place	• Finaliser le concept, procéder au choix des bonnes pratiques en agroenvironnement et identifier les modes de reconnaissance à privilégier	MAPAQ*, MEF, MAM, UPA, CFQ, AQINAC, OAQ, UQCN, UMRCQ, UMQ	Concept élaboré Scénarios de mise en place développés
Certification environnementale de l'entreprise agricole	D'ici 2005, la mise en place d'un système d'accréditation environnementale crédible et accessible à l'ensemble des fermes (procédures et critères du système élaborés d'ici 2003)	• Développer et mettre en place un mode de certification	UPA*, MEF, UQCN, MAPAQ, OAQ, AQINAC	Document de réflexion Développement du système de certification Système opérationnel

5. SUIVI DES RÉSULTATS

Afin de faire en sorte que le présent plan d'action en agroenvironnement

- ☐ se traduise en résultats concrets;
- ☐ favorise une responsabilisation de chacun des partenaires engagés dans la réalisation des actions;
- ☐ fasse l'objet de bilans et de mises à jour périodiques;
- ☐ permette la réalisation d'activités de communication concertées sur la base des résultats obtenus :

Les membres recommandent le maintien du Groupe de travail afin de s'assurer du suivi du plan d'action en agroenvironnement et de voir au maintien d'une cohésion d'ensemble. Son mandat serait de :

- recevoir, sur une base périodique, le rapport de chacun des partenaires engagés sur leurs réalisations et les résultats obtenus;
- actualiser le présent plan d'action à la lumière des réalisations et des résultats obtenus par chacun en relation avec les objectifs visés;
- convenir d'une stratégie concertée de communication visant à faire connaître les résultats obtenus et impliquant les partenaires dans sa réalisation;
- faire rapport annuellement aux ministres concernés et au premier ministre.

Les membres recommandent que les rencontres du Groupe de travail se fassent sur une base annuelle avec l'ajout de rencontres spéciales au besoin et qu'un soutien de secrétariat soit mis à sa disposition. La responsabilité de veiller à la réalisation des actions incombe, pour chacune des actions, au partenaire ayant le leadership de réalisation. Ceci n'exclut pas la tenue de rencontres de coordination avec les partenaires les plus directement impliqués dans la mise en œuvre du plan d'action.

SUIVI DES ENGAGEMENTS DU FORUM DES DÉCIDEURS SUR LE THÈME « UN ENVIRONNEMENT À VALORISER »

Note : Voici un bilan sommaire du suivi des engagements du thème « Un environnement à valoriser ». Compte tenu qu'il reste des discussions à compléter concernant la mise en œuvre de certains engagements, le Groupe de travail a convenu, lors de la rencontre du 30 octobre, de se réunir à la fin de janvier 1999 afin de réaliser un bilan plus complet.

1. LA RÉGLEMENTATION EN AGROENVIRONNEMENT

Les participants au Forum des décideurs conviennent que la croissance du secteur passe par le respect de l'environnement. Ils reconnaissent également la nécessité d'une réglementation sur la réduction de la pollution d'origine agricole : efficace, adaptée aux problématiques régionales et sectorielles, d'application simple, progressive ainsi que compétitive.

De plus, les participants demandent que l'application de la réglementation actuelle soit revue en priorité et soumise à la Table de concertation pour ce qui est des aspects qui restent à définir dans les matières suivantes : bandes riveraines, norme phosphore, date d'épandage, exigences de formation.

- Le 17 juin 1998 : entrée en vigueur de modifications au RRPOA touchant l'exigibilité et le délai de respect des PAEF ainsi que la conclusion d'ententes d'épandage;
- Le 1^{er} octobre 1998 : mise en vigueur de nouvelles dispositions au RRPOA relatives aux mesures préventives pour l'épandage d'automne des fumiers;
- Entre le 15 juin et le 9 novembre 1998 : tenue de quatre rencontres de la Table de concertation sur la réduction de la pollution d'origine agricole portant sur les aspects qui restent à définir;
- Suites prévues :
 - Prépublication, en décembre 1998, des modifications au RRPOA sur la base des recommandations de la Table de concertation,
 - Poursuite des discussions de la Table sur les points non résolus;
 - Développement des moyens pour faciliter la réalisation de PAEF;
 - Offre d'un programme de formation sur le PAEF aux producteurs par les établissements d'enseignement à compter de la session d'hiver 1999.

2. LE SOUTIEN FINANCIER GOUVERNEMENTAL EN AGROENVIRONNEMENT

Le Programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement (PAIA) vise à soutenir la mise en conformité réglementaire de toutes les entreprises agricoles d'ici cinq ans pour l'entreposage des fumiers. Le PAIA est un programme complet qui couvre l'ensemble de la problématique des fumiers.

Afin d'accélérer la mise en conformité des entreprises agricoles à la réglementation sur la réduction de la pollution d'origine agricole, le gouvernement du Québec entend bonifier les paramètres et l'enveloppe globale, qui est actuellement de 319 millions de dollars, du Programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement.

- Le 1^{er} avril 1998 : Annonce, dans le cadre du discours du budget, d'une bonification des paramètres et de l'enveloppe du PAIA :
 - Augmentation de l'enveloppe de 319 M \$ à 400 M \$;
 - Réduction de la période de versement de l'aide de 9 à 2 ans;
 - Prolongation d'une année de la durée du programme;
 - Majoration de 5 000 \$ de l'aide financière par structure;
 - Ajout d'un nouveau volet sur la pollution diffuse.
- Le 17 juin 1998 : les modifications apportées au RRPOA ont facilité la délivrance par le MEF des certificats d'autorisation préalables à la construction de structures.
- Suites prévues : Poursuite des discussions entre le MAPAQ, le MEF et l'UPA afin d'identifier et mettre en place les éléments nécessaires à l'atteinte des objectifs du PAIA au regard de la construction des structures.

3. LA RESPONSABILISATION DES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES AGRICOLES

Les participants adhèrent au principe de l'agriculture durable. Ils conviennent que la sensibilisation et la responsabilisation des producteurs et productrices agricoles constituent une étape indispensable à franchir dans la démarche vers la conservation des ressources. Le monde agricole se dit prêt à s'engager dans la réalisation de plusieurs actions agroenvironnementales.

L'engagement des producteurs et productrices agricoles vers la responsabilisation est une voie à privilégier. Cependant, cette responsabilisation doit passer par :

- un plan de prise en charge transparent et bien encadré, rendu public, qui interpelle l'ensemble des partenaires concernés;
- des objectifs agroenvironnementaux vérifiables et un échéancier précis.

▪ Stratégie agroenvironnementale de l'UPA, un engagement des producteurs en trois volets : le portrait agroenvironnemental, les clubs-conseils et une certification agroenvironnementale.

▪ Mars 1998 : Signature d'une entente UPA-MAPAQ sur les clubs-conseils en agroenvironnement ayant pour objectif la mise en place de 100 clubs d'ici l'an 2001;

▪ Avril 1998 : Le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ), financé par des fonds fédéraux et géré par l'UPA, a procédé au lancement d'un programme agroenvironnemental doté d'un budget de 16,2 M \$ sur quatre ans. Ce programme comporte plusieurs volets qui visent la réalisation de projets en promotion et sensibilisation, commercialisation, transfert et innovations technologiques et l'embauche de 15 agents régionaux en agroenvironnement pour promouvoir la stratégie agroenvironnementale de l'UPA.

▪ Octobre 1998 : Lancement par l'UPA, le MAPAQ et le MEF de la réalisation du portrait agroenvironnemental de quelque 20 000 fermes d'ici mai 1999.

▪ Suites prévues :

- Analyse des données du portrait;
- Définition d'objectifs agroenvironnementaux et établissement de priorités d'action;
- Conduite d'activités de communication;
- Développement d'une certification agroenvironnementale.

4. LES ENTENTES DE BON VOISINAGE

Avant l'adoption des orientations gouvernementales en matière d'odeurs, les producteurs et productrices agricoles pouvaient déroger aux distances séparatrices avec l'accord de leurs voisins. Ils réclament l'inclusion de cette possibilité dans les nouvelles orientations.

Le ministre de l'Environnement et de la Faune, M. Paul Bégin, a annoncé qu'il sera dorénavant possible de convenir d'ententes notariées et enregistrées entre les producteurs et leurs voisins, dans le cadre de l'application de la directive (038) fixant les distances séparatrices reliées aux odeurs.

▪ Le 18 mars 1998 : Entrée en vigueur de la nouvelle directive du MEF sur les odeurs en milieu agricole dont le contenu a été harmonisé avec celui des orientations gouvernementales qui servent aux municipalités de balises pour la préparation de leurs propres réglementations sur les odeurs.

▪ Ententes notariées : Cette nouvelle directive reconnaît également les ententes notariées et enregistrées entre les producteurs et leurs voisins pour permettre d'aller en deçà des distances séparatrices prescrites à l'égard des installations d'élevage.

5. LA CRÉATION D'UN PÔLE MAJEUR DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT EN AGROENVIRONNEMENT

Les participants considèrent que les connaissances et les technologies en agroenvironnement mises à la disposition des entreprises doivent être améliorées et que le développement d'une expertise en agroenvironnement peut contribuer à la croissance des exportations.

Les participants conviennent donc de contribuer à la création d'un Institut de recherche et développement en agroenvironnement pour mobiliser l'ensemble des équipes (gouvernementale, privée et universitaire) de recherche, de développement et de transfert technologique.

- Le 1^{er} avril 1998 : Annonce, dans le cadre du discours du budget, de la création de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA), avec un engagement gouvernemental de 7,8 M \$ sur trois ans pour le financement d'un fonds de recherche en agroenvironnement.
- Autres contributions : L'UPA a confirmé une contribution financière de 3 M \$ sur trois ans. Le MAPAQ met également à la disposition de l'Institut 7,5 M \$ de biens immobiliers et équipement ainsi que son personnel travaillant dans le domaine.
- Le 26 août 1998 : Les règlements généraux de l'Institut ont été adoptés, le conseil d'administration permanent a été formé et la programmation scientifique a été approuvée.
- Suites prévues : Annonce publique de l'inauguration de l'Institut et mise en œuvre de la programmation scientifique.

6. LA COLLECTE SÉLECTIVE

Les participants au Forum des décideurs s'entendent pour que la collecte sélective soit retenue comme le moyen privilégié de récupération des matières résiduelles au Québec. À cet effet, ils conviennent que le gouvernement devra adopter les mesures requises visant l'extension de la collecte sélective plutôt que l'élargissement de la consigne, et que les entreprises qui fabriquent et/ou mettent en marché des produits, excluant les détaillants, seront appelées à contribuer financièrement à cette extension.

- Le 15 septembre 1998 : Annonce par le MEF d'un plan d'action gouvernemental sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008 incluant des mesures portant sur le renforcement de la collecte sélective et l'obligation pour les entreprises de prendre charge de leurs matières résiduelles ou de contribuer financièrement à la collecte sélective.
- Suites prévues : Les représentants de l'industrie acceptant de travailler sur la base du plan d'action proposé par le MEF, ils seront associés à l'élaboration des mesures législatives et réglementaires prévues et aux mécanismes nécessaires à la mise en place de l'action 8 obligeant les entreprises à récupérer et à mettre en valeur les emballages et les imprimés ou à contribuer au financement de la collecte sélective.

ANNEXE 2

PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS AU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE THÈME « UN ENVIRONNEMENT À VALORISER »

• Union des producteurs agricoles (UPA).....	Christian Lacasse, Jean Larose (Louis Ménard, Daniel Bernier)
• Coopérative fédérée de Québec (CFQ).....	Maurice Lapalme (Michel Brosseau)
• Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC).....	Pierre Doré (Donald Côté)
• Ordre des agronomes du Québec (OAQ).....	Josée de Grandmont (Marcel Michaud)
• Union québécoise de la conservation de la nature (UQCN).....	Denis Bergeron (Denis Boutin)
• Union des municipalités régionales de comté (UMRCQ).....	Françoise Paquet (Isabelle Chouinard)
• Union des municipalités du Québec (UMQ).....	Diane Simard (Jean Therrien)
• Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec (AMPAQ).....	Paul-Arthur Huot (André Latour, Nicole St-Jean Demers)
• Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA)..	Serge Larochelle (Carole Fortin)
• Conseil canadien de la distribution alimentaire (CCDA).....	Marie-Hélène Michaud (Jean Lefebvre)
• Conseil de l'industrie laitière du Québec (CILQ) (Comité directeur de l'industrie laitière sur l'environnement – CDILE).	Bruno Darrah (Charles Langlois)

Président : Jules Brière, Société en nom collectif Hickson, Martin, Blanchard, avocats

Expert externe : Pierre Jobin, Centre de développement d'agrobiologie

Personnes-ressources : Jacques Landry (Linda Guy), ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ),
Denys Jean (Mario Bérubé), ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF),
Diane Lavallée (Marcel Meunier), ministère des Affaires Municipales (MAM),

Secrétaire : Daniel Bouchard, Secrétariat du suivi du Forum des décideurs, MAPAQ

NOTE : le nom des personnes accompagnatrices est indiqué entre parenthèses.

Plan d'action du groupe de travail 4

S'investir dans le savoir-faire

PLAN D'ACTION 1998-2005

**GROUPE DE TRAVAIL
« S'INVESTIR DANS LE SAVOIR-FAIRE »**

**Suivi du Forum des décideurs de l'agriculture
et de l'agroalimentaire québécois**

NOVEMBRE 1998

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le présent document constitue le rapport du Groupe de travail « S'investir dans le savoir-faire », créé dans le sillage du Forum des décideurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, avec mandat de préparer un plan d'action visant à concrétiser les engagements de ce Forum. À titre de président du Groupe, il m'est agréable de présenter succinctement son rapport.

Démarche du Groupe de travail

Depuis le début du mois de mai 1998, le Groupe de travail (dont la composition est précisée en annexe 1) a tenu cinq réunions plénières, soit les 7 mai, 19 juin, 4 septembre, 9 et 23 octobre. À certains moments, il est apparu utile de confier certaines tâches d'analyse et de réflexion préliminaires à des sous-groupes composés de membres du Groupe lui-même. Par ailleurs, ce dernier a commandé à des ressources professionnelles de l'un ou l'autre ministère associé à ses travaux des analyses techniques particulières susceptibles d'éclairer sa réflexion et d'étayer ses recommandations. Au terme de cette démarche, le Groupe de travail est très heureux de présenter un plan d'action qui, à la fois, respecte les engagements des décideurs du Forum de mars 1998 et reflète un consensus ferme et solide des partenaires du milieu de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Caractéristiques du rapport

Le rapport qui dresse le plan d'action établi par le Groupe de travail traite de trois thèmes distincts, mais interdépendants. En effet, l'expression « s'investir dans le savoir-faire » conduit à des préoccupations multiples. Il faut d'abord évoquer la formation des personnes qui travaillent dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Cette formation peut être de deux types : la formation régulière ou initiale, celle qui concerne les futurs intervenants du domaine, et la formation continue, qui permet à chaque personne de se tenir à jour dans son domaine d'activité professionnelle ou d'acquérir les nouvelles connaissances et compétences rendues nécessaires par l'évolution des réalités scientifiques, technologiques et économiques, et ainsi de maintenir ou d'accroître son insertion en emploi. Il faut ensuite évoquer l'appropriation constante, par les entreprises du domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire, des nouvelles connaissances ou des nouvelles technologies indispensables au maintien de leur productivité et de leur compétitivité; il s'agit ici de toute la question de la recherche et développement. Le plan d'action du Groupe de travail comporte donc trois parties consacrées respectivement à la formation initiale ou régulière, à la formation continue et à l'insertion en emploi et à la recherche et développement.

Les trois parties du document sont construites de la même façon. Après un rappel des *engagements des décideurs* au Forum de mars 1998 et un examen des actions déjà engagées par le milieu, on trouve l'énoncé d'*objectifs généraux* pour les trois dimensions du plan d'action. Chaque objectif général sera poursuivi dans la ligne proposée par un *axe* précis. Pour chacun des axes, une *problématique*

dresse un état des lieux et identifie les principales difficultés observées et les voies de développement souhaitables. Chacun des axes rassemble et inspire des *actions* dont la réalisation donnera des suites concrètes aux engagements des décideurs. Pour chacune des actions, le rapport identifie des *indicateurs* qui permettront de mesurer le succès de l'action, un ou des *maîtres d'œuvre* et des *partenaires* qui concourront à leur effort. Ainsi construit, le plan d'action se veut clair, précis et entièrement tourné vers l'atteinte d'objectifs dont la réalisation amènera le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire à tirer tous les profits que promet un véritable investissement dans le savoir-faire.

Thèmes majeurs du plan d'action

La meilleure façon de résumer le plan d'action proposé par le Groupe de travail « S'investir dans le savoir-faire » consiste sans doute à en rappeler les grands objectifs.

Pour la formation initiale, l'objectif général est d'*accroître le niveau de formation régulière des propriétaires exploitants, des gestionnaires d'entreprises et de la main-d'œuvre du secteur agroalimentaire pour qu'en 2005, ceux-ci aient atteint un niveau équivalent ou supérieur à l'une ou l'autre des trois meilleures régions canadiennes*. L'atteinte de cet objectif sera facilitée par les trois axes inspirant les actions, c'est-à-dire un effort pour *relever les compétences de base de la main-d'œuvre, susciter l'adéquation de l'offre à la demande de formation et promouvoir les carrières en agroalimentaire*.

Pour la formation continue, l'objectif général préconise d'*accroître les investissements en formation continue* pour les rendre équivalents ou supérieurs aux secteurs économiques comparables les plus performants au Québec d'ici 2003 (en procédant aux adaptations appropriées de cet objectif pour les entreprises agricoles). Ici encore, les axes éclairent et inspirent les actions nécessaires : il faut en particulier *améliorer la culture de la formation continue et favoriser l'insertion en emploi*.

En matière de recherche et développement, il est apparu nécessaire de définir, plutôt qu'un seul objectif général, un certain nombre d'objectifs spécifiques qui sont regroupés autour de trois axes : en premier lieu, *parfaire les connaissances de la position concurrentielle de la recherche et du développement* afin que les efforts des partenaires et des intéressés soient appropriés et adaptés aux besoins et aux priorités; en second lieu, *accroître l'effort et l'efficacité de la R&D agroalimentaire*; parallèlement, il est essentiel d'*accélérer l'appropriation des technologies et pratiques avancées nécessaires à l'amélioration de la compétitivité et à la conquête des marchés*.

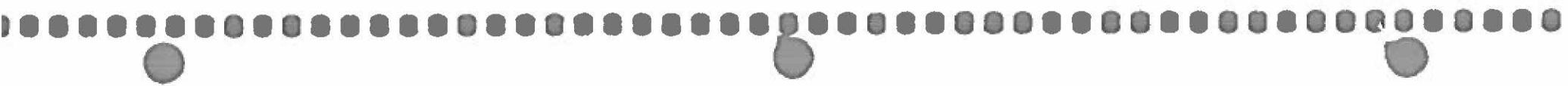
Ce résumé un peu télégraphique des grands thèmes du plan d'action proposé par le Groupe de travail ne rend sans doute pas pleinement justice à l'ensemble du document. Ce dernier comporte en fait l'énoncé d'une trentaine d'*actions* précises; pour chacune de ces actions, il faut le répéter, le plan d'action identifie des indicateurs de réalisation, des responsables et des partenaires. En outre, chaque fois que cela était possible, le plan d'action précise des échéances et n'hésite pas à trouver des points de repère extérieurs au Québec pour que le secteur agroalimentaire puisse mieux apprécier sa situation.

Remerciements

La mise au point de ce plan de travail n'aurait pas été possible sans de nombreuses collaborations. Je désire donc remercier de leur participation soutenue et efficace les membres du Groupe de travail, les accompagnateurs et conseillers des membres, les personnes-ressources déléguées par les divers ministères impliqués et les membres du personnel de ces ministères qui ont fourni leur expertise au Groupe. Je désire remercier de façon toute particulière celui qui a agi comme secrétaire du Groupe de travail : la diligence, l'efficacité, la connaissance des dossiers et l'enthousiasme avec lesquels M. Denis Dutilly a secondé le Groupe nous ont grandement facilité les choses dans la réalisation de notre mandat.

Le président du Groupe de travail
« S'investir dans le savoir-faire »

CLAUDE CORBO
Professeur
Département de science politique
Université du Québec à Montréal
Le 10 novembre 1998



MESSAGE DU SECRÉTAIRE

Lors de sa 5^e rencontre, le 23 octobre 1998, le Groupe de travail « S'investir dans le savoir-faire », a unanimement approuvé une résolution signifiant son accord avec l'ensemble des dispositions du présent plan d'action.

DENIS DUTILLY

Secrétaire

Groupe de travail « S'investir dans le savoir-faire »

Le 10 novembre 1998



TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 : LA FORMATION RÉGULIÈRE

- 1.1 ENGAGEMENTS DES DÉCIDEURS**
- 1.2 LES ACTIONS EN COURS**
- 1.3 OBJECTIF GÉNÉRAL POUR LA FORMATION RÉGULIÈRE**
- 1.4 AXE 1 : Relever les compétences de base de la main-d'œuvre**
 - 1.4.1 PROBLÉMATIQUE**
 - 1.4.2 ARTICULATION DES ACTIONS**
- 1.5 AXE 2 : Susciter l'adéquation de l'offre à la demande de formation**
 - 1.5.1 PROBLÉMATIQUE**
 - 1.5.2 ARTICULATION DES ACTIONS**
- 1.6 AXE 3 : Promouvoir les carrières en agroalimentaire**
 - 1.6.1 PROBLÉMATIQUE**
 - 1.6.2 ARTICULATION DES ACTIONS**

SECTION 2 : LA FORMATION CONTINUE ET L'INSERTION EN EMPLOI

2.1 ENGAGEMENTS DES DÉCIDEURS

2.2 LES ACTIONS EN COURS

2.3 OBJECTIF GÉNÉRAL

2.4 AXE 1 : Améliorer la culture de formation continue

2.4.1 PROBLÉMATIQUE

2.4.2 ARTICULATION DES ACTIONS

2.5 AXE 2 : Favoriser l'insertion en emploi

2.5.1 OBJECTIF GÉNÉRAL

2.5.2 PROBLÉMATIQUE

2.5.3 ARTICULATION DES ACTIONS

SECTION 3 : LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

3.1 ENGAGEMENTS DES DÉCIDEURS

3.2 LES ACTIONS EN COURS

3.3 AXE 1 : Parfaire les connaissances de la position concurrentielle de la recherche et du développement

3.3.1 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

3.3.2 PROBLÉMATIQUE

3.3.3 ARTICULATION DES ACTIONS

3.4 AXE 2 : Accroître l'effort et l'efficacité de la R&D agroalimentaire

3.4.1 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

3.4.2 PROBLÉMATIQUE

3.4.3 ARTICULATION DES ACTIONS

3.5 AXE 3 : Accélérer l'appropriation des technologies et pratiques avancées nécessaires à l'amélioration de la compétitivité et à la conquête des marchés

3.5.1 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

3.5.2 PROBLÉMATIQUE

3.5.3 ARTICULATION DES ACTIONS

SECTION 1 : LA FORMATION RÉGULIÈRE

1.1 ENGAGEMENTS DES DÉCIDEURS

Considérant les problèmes réels de disponibilité de main-d'œuvre et de formation vécus par les producteurs agricoles, les transformateurs, les distributeurs et les détaillants, il est convenu que le milieu désignera trois représentants au Comité de pilotage issu du Sommet sur l'économie et l'emploi et présidé par la ministre de l'Éducation. Ce comité travaille déjà à quatre volets :

- *Connaissance des pénuries de main-d'œuvre, amélioration des mécanismes actuels d'élaboration et de révision des programmes et réduction du nombre de programmes de formation.*
- *Opération pilote (dix projets à réaliser d'ici mai 1999).*
- *Développement de la formation professionnelle et technique.*
- *Préparation d'un plan de communication visant particulièrement les jeunes.*

Des indicateurs spécifiques au milieu agricole et agroalimentaire, notamment pour la formation régulière, seront développés dans le cadre du mécanisme de suivi du Forum.

Par ailleurs, les institutions d'enseignement s'engagent à accroître le nombre de diplômés dans le secteur agricole et agroalimentaire.

1.2 LES ACTIONS EN COURS

Pour la production agricole

Le ministère de l'Éducation du Québec a procédé, au cours de l'année 1997, à l'élaboration du *Portrait de secteur « Agriculture »*, document d'orientation destiné à établir les balises d'un plan de développement de la formation dans ce secteur d'activité. Les principes directeurs retenus dans ce plan visent l'accessibilité accrue à une formation qualifiante pour toute la clientèle. De plus, l'harmonisation et la flexibilité des passerelles scolaires entre les niveaux secondaire et collégial seront particulièrement privilégiées.

Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole a recommandé, au cours de l'année 1997, l'adoption du portrait de secteur au Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques. Le Comité sectoriel aura comme priorité, au cours de la présente année, de privilégier des actions à entreprendre sur le plan de la révision et de l'élaboration de programmes.

Le Comité sectoriel a identifié une pénurie d'ouvriers agricoles possédant une formation initiale de niveau secondaire (DEP). Malgré que plusieurs centres de formation professionnelle offrent différents programmes, le nombre de diplômés demeure insuffisant. Le Comité a aussi identifié la production laitière et porcine comme pouvant se prêter à l'expérimentation du Régime d'apprentissage en

agriculture. Le Régime d'apprentissage en production laitière et porcine fait l'objet d'une expérimentation en Montérégie. La promotion est amorcée auprès des producteurs et le recrutement d'apprentis commencera bientôt.

Pour la transformation, la distribution et la vente au détail

Le ministère de l'Éducation élabore présentement un portrait de secteur qui permettra de comparer l'offre et la demande en formation régulière pour la transformation et la distribution alimentaires.

Emploi-Québec a tenu, en septembre 1998, une rencontre avec plusieurs des partenaires éventuels du Comité sectoriel de main-d'œuvre de la transformation alimentaire. Les participants confirmeront leurs engagements au sein de ce comité lors d'une rencontre prévue pour décembre 1998.

Emploi-Québec a été approché par des représentants de la distribution qui voulaient vérifier si le régime d'apprentissage serait un outil adéquat pour combler leur besoin de main-d'œuvre.

Le Comité de pilotage a été mis en place pour s'assurer du suivi d'éléments touchant la formation professionnelle et technique soulevés lors du Sommet sur l'économie et l'emploi. Ce Comité, présidé par la ministre de l'Éducation, a pour mandat d'assurer la réalisation des mesures et des actions retenues dans plusieurs volets, notamment la connaissance des pénuries de main-d'œuvre, les améliorations à apporter aux mécanismes actuels d'élaboration et de révision des programmes, et la réduction du nombre de programmes de formation. M. Mario Dumais a été invité par la ministre de l'Éducation à participer aux activités de ce comité. Trois réunions ont été tenues jusqu'à présent.

Deux projets de programmes de formation s'adressant au secteur agricole ont été acheminés au Comité de pilotage (« fast track »). Le premier concerne une formation initiale en acériculture et le second est un programme sur mesure en fertilisation permettant aux producteurs et productrices agricoles de concevoir leur plan agroenvironnemental de fertilisation.

1.3 OBJECTIF GÉNÉRAL POUR LA FORMATION RÉGULIÈRE

Accroître le niveau de formation régulière des propriétaires exploitants, des gestionnaires d'entreprises et de la main-d'œuvre du secteur agroalimentaire pour qu'en 2005, ceux-ci aient atteint un niveau équivalent ou supérieur à l'une ou l'autre des trois meilleures régions canadiennes (voir annexe 2 pour les cibles selon la catégorie d'emploi et le secteur).

1.4 AXE 1 : Relever les compétences de base de la main-d'œuvre

1.4.1 PROBLÉMATIQUE

➤ **La scolarité des producteurs agricoles du Québec en retard**

Entre 1991 et 1996, le niveau de scolarité semble croître plus rapidement au Québec que dans le reste du Canada, en raison principalement d'une baisse importante des exploitants sans DES et d'une hausse de ceux ayant un DES/DEP. Cependant, il importe de mentionner que la formation préconisée pour les propriétaires exploitants n'est pas de niveau DES/DEP, mais plutôt DEC, ce qui place le Québec dans une position beaucoup moins avantageuse. Sur la base de la part des exploitants agricoles possédant une formation de niveau DEC ou plus, le Québec se situait au dernier rang parmi les différentes régions canadiennes en 1991 et 1996.

➤ **Exigences d'embauche insuffisantes dans le secteur de la transformation, de la distribution et de la vente au détail**

De façon générale, on observe que le personnel de direction des entreprises de transformation, de distribution et de vente au détail est moins formé que celui de l'Ontario. Dans un contexte d'ouverture de marchés, les entreprises de ces secteurs devront avoir recours à des gestionnaires de haut niveau leur permettant de faire des liens entre les différentes fonctions de l'entreprise (marketing, développement, production, vente) pour développer, mettre en marché de nouveaux produits, exporter davantage et accroître l'automatisation de leurs activités.

Près de 50 % de la main-d'œuvre en transformation est composée de manœuvres, dont une forte proportion est analphabète fonctionnelle. Outre les manœuvres, la même situation se présente pour les métiers reliés au transport dans le secteur de la transformation, de la distribution et de la vente au détail.

➤ **Personnel technique et professionnel insuffisant**

Sur le plan de la répartition des emplois dans le secteur de la transformation, il y a beaucoup moins de professionnels au Québec (1,5 %) qu'en Ontario (2,5 %). Ce constat est déterminant, car il est reconnu que ce sont les professionnels qui vont favoriser l'introduction des innovations. Le développement de nouveaux produits à forte valeur ajoutée et l'incursion dans le domaine des produits fonctionnels, nutraceutiques ou des biotechnologies rendront inévitable le recrutement de personnel scientifique de haut niveau. Les plus petites entreprises de transformation devront se tourner vers d'autres moyens que le recrutement proprement dit pour accéder à de l'expertise de haute qualité, compte tenu des coûts liés à l'obtention de cette main-d'œuvre. De plus, bien que l'on observe que les entreprises de transformation du Québec affichent une plus forte proportion d'employés ayant une formation technique qu'en Ontario et dans l'ensemble du Canada, des efforts devront être également poursuivis pour augmenter ce personnel.

1.4.2 ARTICULATION DES ACTIONS

Actions	Indicateurs	Maître-d'oeuvre	Partenaires
1. Définir, d'ici le 30 juin 1999, une stratégie adaptée aux réalités propres à chaque secteur pour atteindre un niveau équivalent ou supérieur à l'une ou l'autre des trois meilleures régions canadiennes, avant la fin de l'an 2003, stratégie favorisant l'embauche de personnes ayant une formation technique et universitaire conforme aux lois professionnelles au sein du secteur des intrants à la ferme, de l'agriculture, de la transformation, de la distribution et de la vente au détail.	Proportion d'employés ayant une formation technique ou universitaire.	Représentants de l'industrie	MAPAQ, MES – Emploi- Québec
2. D'ici le 30 juin 1999, produire et diffuser un document définissant les types de stages et leurs conditions de réalisation.	➤ Nombre d'étudiants et d'entreprises qui profiteront des stages; ➤ Nombre d'institutions d'enseignement et de programmes qui offriront ces stages; ➤ Nombre d'entreprises accueillant des stagiaires; ➤ Nombre de stagiaires.	Universités, MEQ	Établissements d'enseignement
3. Développer et implanter, sous forme de projet pilote, le régime d'apprentissage en production laitière d'ici le 30 juin 1999 et en production porcine d'ici le 30 juin 2000. Procéder à l'évaluation de la pertinence de cette formule en production agricole d'ici le 1 ^{er} juin 2001. Implanter le régime d'apprentissage dans d'autres productions agricoles et d'autres régions d'ici le 30 juin 2001.	➤ Nombre d'apprentis formés; ➤ Date de mise en œuvre.	MES – Emploi- Québec	MEQ, Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole
4. À compter du 1 ^{er} avril 1999, développer et mettre en place un régime d'apprentissage dans le domaine de la boucherie pour le secteur de la distribution et de la vente au détail.	Nombre d'apprentis formés	MES et secteur distribution et vente au détail	MEQ, MAPAQ
5. Obtenir du ministère des Finances du Québec (MFQ) l'accès pour l'ensemble des entreprises agricoles aux crédits d'impôt remboursables pour la formation qui est, entre autres, applicable à la formule de régime d'apprentissage.	Modification législative	UPA	

1.5 AXE 2 : Susciter l'adéquation de l'offre à la demande de formation

1.5.1 PROBLÉMATIQUE

➤ Inadéquation entre l'offre et la demande de formation agricole

Sur la base des constats relevés dans le portrait de secteur, certains ajustements doivent être apportés à l'offre de formation actuellement donnée aux niveaux secondaire et collégial afin de répondre aux besoins du secteur agricole. Mentionnons, à titre d'exemple, l'absence de formation spécifique pour certaines productions importantes, soit les productions animales (ovine, avicole, etc.) et végétales (acéricole, pommes de terre, petits fruits, etc.) ou l'absence, pour certaines formations, de passerelles entre le DEP et le DEC.

➤ Offre insuffisante de diplômés techniques spécifiquement en transformation des aliments

En juin 1997, l'ITA de Saint-Hyacinthe a reçu plus d'une centaine d'offres d'emplois pour ses finissants (40). Toutefois, en septembre 1997, les nouvelles inscriptions au programme s'établissaient à 61.

➤ Pénurie de spécialistes (boucherie, boulangerie) et inadéquation de certains contenus de programmes au regard de la réalité industrielle

Bien que l'on compte quelques centaines de finissants du secondaire en pâtisserie et en boucherie, les entreprises de transformation déplorent toujours une pénurie de ces spécialistes. Ces difficultés de recrutement pourraient être reliées, notamment, à la mobilité de la main-d'œuvre ou à certaines lacunes, sur le plan industriel, des programmes de formation.

➤ Développement insuffisant d'expertise en réalités commerciales dans les programmes de formation

Les programmes actuels de formation ne prévoient pas suffisamment de cours permettant aux étudiants de développer une expertise du côté des réalités commerciales, notamment pour mieux comprendre les exigences liées à l'exportation des produits et services ainsi qu'aux normes de qualité (ISO, HACCP, etc.). Pour compenser ce manque, les entreprises de transformation doivent alors donner une formation sur le « tas », par parrainage. Ce problème se retrouve également dans le secteur des intrants à la ferme.

➤ Absence de certains programmes de formation initiale (épiciers, travailleurs de l'alimentation)

Dans le domaine de la distribution et de la vente au détail, les représentants se plaignent d'un manque de formation initiale spécifique, aussi bien pour les gestionnaires que pour les travailleurs. Présentement, le ministère de l'Éducation est en train de mener une étude sur les problèmes de formation initiale vécus par les secteurs de la transformation et de la distribution alimentaire afin d'ajuster son offre de service.

1.5.2 ARTICULATION DES ACTIONS

Actions	Indicateurs	Maître-d'oeuvre	Partenaires
1. Mettre en place une offre de formation concertée pour l'ensemble du secteur agroalimentaire qui tienne compte de l'offre de service actuelle, des besoins en main-d'œuvre et des engagements de croissance de l'emploi pris à la Conférence de Saint-Hyacinthe. Cette offre devra être établie notamment sur la base des orientations retenues dans les portraits de secteur du MEQ, avant le 30 juin 1999 pour les secteurs de la production et des intrants à la ferme et avant le 31 mars 2000 pour la transformation et la distribution. Elle devra aussi comporter des cibles d'inscription et de diplomation pour chacun des sous-secteurs concernés.	Ceux prévus audit plan	MEQ, MAPAQ, MES – Emploi-Québec	Les établissements d'enseignement et les universités, l'industrie.
2. Appuyer la mise en application des recommandations du portrait de secteur préparé par le ministère de l'Éducation et accepté par le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, principalement en ce qui concerne : ➤ le développement de nouveaux programmes; ➤ la conception et l'implantation de nouveaux cheminements pour les programmes de formation; ➤ l'harmonisation entre les niveaux secondaire et collégial de formation; ➤ l'établissement de passerelles permettant un véritable cheminement continu. En conséquence : 1) compléter, d'ici le 30 juin 2001, les études préliminaires pour évaluer la nécessité de programmes de formation pour les productions animales et pour les productions végétales pour lesquelles il n'existe pas actuellement de programmes de formation professionnelle; 2) prendre les dispositions pour que les programmes de formation professionnelle jugés nécessaires puissent être offerts à compter de l'année scolaire 2001-2002; 3) compléter, d'ici le 30 juin 2001, les autres études préliminaires jugées nécessaires et s'assurer que toute action en découlant soit mise en œuvre à compter de l'année scolaire 2001-2002.	➤ Disponibilité des études; ➤ Offre réelle d'un tel programme.	MEQ	MES, Comité sectoriel de main-d'oeuvre de la production agricole, MAPAQ

4. D'ici le 31 décembre 1999, soutenir la mise en place de comités institutionnels école-entreprises pour assurer un lien continu entre le marché du travail et l'école, pour favoriser et accroître l'offre de stages à l'intérieur des entreprises et pour rendre la plus pertinente possible la formation donnée aux jeunes.	➤ Nombre de comités-écoles mis en place; ➤ Date de mise en place.	➤ Cégeps et commissions scolaires; ➤ ITA et universités.	Représentants de l'industrie, répondants en formation agricole.
5. Développer des projets de formation qualifiante pour préparer à travailler dans la distribution et la vente au détail. Les premiers projets doivent être offerts à compter de septembre 2000.	➤ Date de mise en place des nouveaux projets; ➤ Nombre d'inscriptions et de diplômés par projet.	MEQ	Établissements d'enseignement, représentants de l'industrie, MA-PAQ.

1.6 Axe 3 : Promouvoir les carrières en agroalimentaire

1.6.1 PROBLÉMATIQUE

➤ Difficultés de recrutement de main-d'œuvre dans certains champs d'activité

Les entreprises, notamment dans le secteur des intrants à la ferme, ont beaucoup de difficultés à recruter de la main-d'œuvre pour occuper la fonction de conseiller technique (production avicole et porcine) auprès des entreprises agricoles.

Les entreprises du secteur des intrants à la ferme, de la production, de la transformation, de la distribution et de la vente au détail doivent concurrencer avec celles des autres secteurs économiques pour recruter leurs candidats. Cela devrait les amener à revoir non seulement leur stratégie de recrutement, mais également les conditions liées à l'emploi (cheminement de carrière, salaire, emploi en fonction des qualifications, etc.). À titre d'exemple, la rémunération horaire des salariés du Québec en 1997 dans les secteurs de la transformation et de la vente au détail était clairement inférieure à celle des autres travailleurs du même type d'industrie (écart de 9 % pour la transformation par rapport au secteur manufacturier et de 11 % pour la vente au détail par rapport à l'ensemble du commerce de détail). Cet écart s'est d'ailleurs creusé au cours des dix dernières années (de 3 % à 9 % pour la transformation et d'un avantage de 6 % à un désavantage de 11 % pour la vente au détail).

En ce qui concerne le secteur de la distribution alimentaire, le salaire horaire des travailleurs québécois en 1997 se comparait avantageusement au salaire moyen de l'ensemble du commerce de gros au Québec (de 4 % supérieur).

➤ Problème de valorisation des emplois du secteur agroalimentaire

Les secteurs des intrants à la ferme, de l'agriculture, de la transformation, de la distribution et de la vente au détail ne sont pas reconnus auprès des étudiants et de l'ensemble des Québécois comme étant importants en termes de création d'emplois et de poids économique.

1.6.2 ARTICULATION DES ACTIONS

Actions	Indicateurs	Maître-d'oeuvre	Partenaires
1. Réaliser des actions de promotion et de sensibilisation, en lien avec les autres intervenants, qui auront les objectifs suivants : ➤ Promouvoir l'embauche des diplômés au sein du secteur des intrants à la ferme, de l'agriculture, de la transformation, de la distribution et de la vente au détail; ➤ Permettre d'améliorer la perception qu'ont les gens face aux emplois offerts par le secteur des intrants à la ferme, l'agriculture, la transformation, la distribution et la vente au détail; ➤ Faire connaître les débouchés possibles dans ces secteurs. Ces actions devront avoir été réalisées et diffusées en temps utile pour éclairer les choix de programmes d'études pour l'année scolaire 2000-2001 et les années subséquentes.	➤ Changement dans le niveau de perception auprès des clientèles ciblées; ➤ Date de réalisation d'une étude sur la perception; ➤ Changement dans le niveau de perception auprès des clientèles ciblées;	Représentants de l'industrie	MEQ , Comité de pilotage, MAPAQ, Collectifs régionaux en formation agricole.

SECTION 2 : LA FORMATION CONTINUE ET L'INSERTION EN EMPLOI

2.1 ENGAGEMENTS DES DÉCIDEURS

Considérant que les participants s'entendent pour accroître leur implication dans la formation des personnes à l'emploi du secteur agricole et agroalimentaire;

Considérant que la formation qualifiante, c'est-à-dire celle qui conduit à un diplôme, joue un rôle crucial pour stimuler la croissance économique du secteur, favoriser l'employabilité des personnes et augmenter leur capacité d'innovation;

Considérant que le personnel déjà à l'emploi des entreprises doit avoir accès à des activités de formation continue pour lui permettre de mettre à jour ses connaissances et de s'adapter aux progrès technologiques;

Considérant que le personnel scientifique et technique, responsable du transfert effectif des connaissances, est peu nombreux et concentré dans les grandes entreprises :

Le gouvernement s'engage à faciliter le financement d'activités de formation continue qualifiantes en agriculture et agroalimentaire, notamment sous la forme d'attestation d'études collégiales et d'implantation du régime d'apprentissage.

Les entreprises et les syndicats s'engagent à s'impliquer dans l'identification des besoins de la main-d'œuvre agricole et agroalimentaire et dans l'amélioration de l'offre de formation, notamment par l'implantation de comités sectoriels sur le développement de la main-d'œuvre (production – transformation – distribution et détail).

Les participants conviennent que des mesures particulières d'accès à l'emploi doivent être mises en place ou bonifiées afin d'aider les entreprises à recruter, à intégrer et à déplacer leur main-d'œuvre.

2.2 LES ACTIONS EN COURS

Pour la production agricole

Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole a été mis en place en 1995. À plusieurs reprises, il a fait des représentations auprès du gouvernement afin de positionner la problématique du financement de la formation continue pour les personnes ex-

exploitant une entreprise agricole. D'autres démarches ont été menées pour corriger ce problème de financement sans pour autant empêcher la baisse sensible des activités de formation continue en agriculture au cours des trois dernières années.

De son côté, Emploi-Québec revoit actuellement le financement de la formation de façon à ce qu'elle tienne compte notamment des travailleurs autonomes. Les régions vont toutefois garder la maîtrise de la définition de leurs priorités de financement en matière de formation continue.

Pour la transformation, la distribution et la vente au détail

Emploi-Québec a tenu, en septembre 1998, une rencontre avec plusieurs des partenaires éventuels du Comité sectoriel de main-d'œuvre de la transformation alimentaire. Les participants confirmeront leurs engagements au sein de ce comité lors d'une rencontre prévue en décembre 1998.

L'Association des détaillants en alimentation (ADA) est reconnue, depuis mai 1998, comme organisme collecteur pour gérer, sur une base volontaire, une partie ou la totalité du 1 % de la masse salariale de ses entreprises membres, versé en vertu de la Loi sur le développement de la formation de la main-d'œuvre. L'ADA a déposé une demande auprès d'Emploi-Québec afin d'utiliser les fonds versés par les détaillants pour préparer des activités de formation. Dans sa forme actuelle, la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* ne prévoit pas l'affectation de fonds sectoriels. Cependant, l'ADA peut faire des demandes dans le cadre du plan d'affectation du Fonds national de la main-d'œuvre.

De plus, un programme de formation est actuellement en développement avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Il s'adresse aux propriétaires, gestionnaires, gérants et jeunes désirant poursuivre une carrière dans le secteur du commerce de détail en alimentation. L'Université Laval offre également un programme pour cette clientèle.

2.3 OBJECTIF GÉNÉRAL

Accroître les investissements en formation continue des entreprises agroalimentaires soumises à la Loi sur le développement de la formation de la main-d'oeuvre pour qu'en 2003, ceux-ci soient équivalents ou supérieurs à ceux des secteurs d'activité économique comparables les plus performants au Québec.

Assurer une augmentation annuelle des activités de formation continue en production agricole, notamment par la mise en place de programmes favorisant la formation des travailleurs autonomes des entreprises agricoles non soumises à la Loi sur le développement de la formation de la main-d'oeuvre et par le soutien à la concertation régionale.

2.4 AXE 1 : Améliorer la culture de formation continue

2.4.1 PROBLÉMATIQUE

Pour la production agricole

➤ Diminution du financement public dans la formation continue en agriculture

Alors que jusqu'en 1995, les activités de formation continue étaient financées par l'un ou l'autre des nombreux programmes de financement existants, la clientèle agricole fait face depuis presque trois ans à des difficultés de plus en plus grandes pour obtenir, en tout ou en partie, le financement de ses activités de formation continue. Cette problématique est due à la réorientation des programmes du ministère de l'Emploi et de la Solidarité (MES) en fonction des cinq grands axes de la Politique active du marché du travail, qui a eu pour effet de supprimer les fonds consacrés aux travailleurs autonomes. Quant aux fonds du ministère de l'Éducation (MEQ), leur faible disponibilité pour financer tous les besoins de formation continue présentés par les établissements de niveaux secondaire et collégial fait en sorte qu'ils s'épuisent rapidement et qu'ils ne peuvent plus garantir à la clientèle agricole de couvrir ses besoins spécialisés.

En conséquence, on observe une tendance à la baisse dans le volume de formation continue. Selon l'information fournie dans les bilans annuels du Plan de soutien en formation agricole, on observe une baisse de 23 % du nombre de personnes inscrites et de 25 % des heures-groupes entre 1994-1995 et 1996-1997.

Pour la production agricole (suite)

➤ Peu de mesures d'incitation pour le secteur agricole

Il existe peu de mesures pour favoriser la formation continue en agriculture. En effet, peu d'entreprises agricoles peuvent bénéficier du total du crédit d'impôt à la formation, la plupart des producteurs exploitant leur entreprise autrement que par l'intermédiaire d'une société sont dans l'impossibilité de bénéficier du crédit d'impôt à l'égard des montants relatifs au superviseur admissible, s'ils agissent à ce titre. En outre, la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre oblige tout employeur dont la masse salariale est supérieure à 250 000 \$ à investir en formation un montant représentant au moins 1 % des salaires. Cette loi touche une grande proportion des maillons de la transformation et de la distribution. Par contre, elle ne touche qu'une petite proportion des entreprises agricoles (moins de 150, dans le secteur horticole, porcin et avicole) en raison de leur faible masse salariale.

Pour la transformation, la distribution et la vente au détail

➤ Faible culture de formation

Selon les données provisoires de l'année 1996 relatives à cette loi, il appert que le taux « dépenses de formation / masse salariale » de la transformation correspond à la moyenne des dix principaux secteurs manufacturiers québécois. La transformation, qui affiche un taux de 2,2 % au regard de sa masse salariale, est devancée par les secteurs des textiles (3,65 %), des produits de pétrole et de charbon (2,8 %), du papier et de ses produits (2,72 %) et des produits de textiles (2,33 %). Selon une étude réalisée en 1995, il appert que seulement 20 % des entreprises de transformation disposaient d'un plan de formation. Un établissement sur cinq n'offre aucune formation et 70 % des entreprises se contentent du « coaching » comme moyen de formation.

Dans le commerce de gros, le secteur de l'alimentation se situe au 3^e rang parmi les cinq types retenus. Toutefois, le secteur de l'alimentation présente un taux de 1,73 % comparativement à une moyenne de 2,0 % pour les cinq types de commerce de gros. Les deux premières positions sont occupées par le commerce de gros en médicaments et tabac (3,06 %) et le commerce de machines, matériel et fournitures (2,28 %).

Avec un taux de 1,65 %, les commerces de détail en alimentation se retrouvent au dernier rang parmi les six secteurs du commerce de détail, alors que la moyenne est de 1,78 %. Les trois premières positions sont respectivement occupées par le commerce de détail en meubles, appareils et accessoires (1,96 %), autres (1,78 %) et autos, pièces et accessoires (1,77 %).

➤ Problème important d'analphabétisme

On estime que 20 à 30 % des employés travaillant dans la transformation, la distribution et la vente au détail sont aux prises avec des difficultés de traitement de l'information (analphabétisme fonctionnel) et devraient acquérir de nouvelles compétences de base (lire, écrire, calculer) pour pouvoir bénéficier de toute autre formation.

Pour l'ensemble des secteurs (secteur des intrants à la ferme, de l'agriculture, de la transformation, de la distribution et de la vente au détail)

➤ Contribution importante de l'agroalimentaire au Fonds national de formation de la main-d'œuvre

Selon les estimations préliminaires, un total de 827 878 \$ a été versé au Fonds national de formation de la main-d'œuvre par l'ensemble des entreprises de l'agroalimentaire en 1996, ce qui correspond à 6,6 % du montant total (12,5 millions de dollars). Environ 56 % de la cotisation totale de l'agroalimentaire provient du secteur de la transformation. Ce secteur affiche d'ailleurs la plus forte contribution au Fonds avec 0,05 % de la masse salariale.

2.4.2 ARTICULATION DES ACTIONS

Actions	Indicateurs	Maître-d'oeuvre	Partenaires
1. Faire des représentations pour que soit prise en compte la réalité de l'organisation du travail au sein du secteur agroalimentaire dans l'offre de service qui découlera de la politique gouvernementale de formation continue.		Les partenaires sectoriels à travers leurs instances respectives de représentation	MEQ, MES – Emploi-Québec, MAPAQ
2. Entreprendre, à compter du 1 ^{er} avril 1999, des projets accélérés de mise à niveau d'alphabétisation fonctionnelle des employés de la transformation, de la distribution et de la vente au détail éprouvant des difficultés de traitement de l'information.	➤ Nombre de personnes ayant réussi le programme de formation.	Les entreprises, MES – Emploi-Québec	
3. À compter du 1 ^{er} avril 1999, assurer, dans le respect des priorités régionales, le financement par le MES des activités de formation continue qualifiante en production agricole suivies par les travailleurs autonomes des entreprises agricoles non soumises à la loi 90.	➤ Programme opérationnel du MES; ➤ Heures-groupes de formation; ➤ Nombre de personnes ayant suivi des activités de formation.	Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole	MAPAQ, MEQ, MES – Emploi-Québec, Collectifs régionaux en formation agricole.
4. D'ici le 30 juin 1999, identifier les besoins de formation émergents et mesurer la pertinence d'offrir des formules de formation continue pour le personnel de la distribution (viandes, charcuterie, fruits et légumes, boulangerie, mets préparés).	Nombre de personnes formées	Secteur distribution, MES – Emploi-Québec	MEQ, MAPAQ
5. D'ici le 30 juin 1999, identifier les besoins de formation émergents et mesurer la pertinence d'offrir des formules de formation continue pour les propriétaires et les gestionnaires dans le commerce de détail.	Nombre de personnes formées	Secteur vente au détail, MES – Emploi-Québec	MEQ, MAPAQ
6. Définir, avant le 30 juin 1999, un plan d'intervention permettant la résolution des problèmes de formation et de développement de la main-d'œuvre ainsi que l'identification des besoins d'expertise scientifique et technologique à combler en milieu industriel par la mise sur pied de comités sectoriels de main-d'œuvre (services, intrants à la ferme, transformation et distribution) ou d'autres moyens jugés pertinents.	➤ Proportion de l'industrie représentée par les comités sectoriels; ➤ Production du plan d'intervention	Les partenaires sectoriels	MES – Emploi-Québec, MEQ, MAPAQ

2.5 AXE 2 : Favoriser l'insertion en emploi

2.5.1 OBJECTIF GÉNÉRAL

Développer et améliorer les mesures d'accès à l'emploi visant à aider les entreprises agricoles à recruter, à intégrer, et à déplacer leur main-d'œuvre.

2.5.2 PROBLÉMATIQUE

➤ **Difficulté de financement des services d'emploi agricole (SEA) et du programme de déplacement des travailleurs agricoles à la suite du retrait du gouvernement fédéral**

Jusqu'en 1994-1995, le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministère du Développement des ressources humaines du Canada (DRHC), assumait le financement des services d'emploi agricoles (SEA). DRHC a abandonné ce soutien dans l'ensemble des provinces canadiennes, mais a continué au Québec pour les deux années subséquentes avec un budget réduit. En 1998-1999, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité a été impliqué dans le financement de certains SEA.

Le manque de financement des SEA a forcé à mettre en place une tarification aux utilisateurs. Principalement en horticulture, la main-d'œuvre quotidienne et occasionnelle a besoin d'un moyen de transport pour se rendre dans les entreprises. Le programme de déplacement des travailleurs répond à ce besoin depuis nombre d'années, malgré une diminution du nombre d'utilisateurs qui est, entre autres, due à la diminution ou à la concentration du nombre d'entreprises dans les régions ainsi qu'à la mise en place d'une tarification aux utilisateurs.

➤ **Problèmes administratifs liés à l'embauche de main-d'œuvre pour de courtes périodes**

Le secteur agricole a besoin de main-d'œuvre de courte durée pour réaliser diverses activités, notamment lors des récoltes. L'UPA a effectué des représentations auprès des instances gouvernementales pour alléger les tâches administratives des employeurs qui, dans des délais courts, doivent embaucher un grand nombre d'employés pour quelques semaines.

➤ **Problème d'attraction des emplois agricoles**

Certains emplois agricoles n'ont pas un caractère d'attraction très élevé compte tenu de leur caractère saisonnier et souvent de courte durée, de l'étalement des besoins dans le temps ainsi que des conditions de travail y prévalant. Par contre, il s'agit souvent d'emplois ne requérant pas de compétences particulières et susceptibles de convenir à des personnes ayant des difficultés d'accès à d'autres secteurs du marché du travail.

2.5.3 ARTICULATION DES ACTIONS

Actions	Indicateurs	Maître-d'oeuvre	Partenaires
1. À compter du 1 ^{er} avril 1999, assurer l'existence de services spécialisés d'emplois pour la production agricole		MES – Emploi-Québec	UPA, Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole
2. Trouver, d'ici la fin janvier 1999, des moyens adéquats pour assurer aux entreprises de productions horticoles le déplacement de leur main-d'œuvre afin de répondre à leurs besoins ⁽¹⁾ .		UPA	MAPAQ
3. Identifier des solutions aux difficultés reliées aux déclarations administratives lors de l'embauche de travailleurs pour des périodes d'emploi de courte durée.		UPA, Comité sectoriel de main-d'oeuvre de la production agricole	
4. Trouver de nouvelles avenues de solutions pour intéresser les personnes qui ont des difficultés d'accès à l'emploi à occuper des emplois occasionnels, saisonniers et permanents en agriculture.		UPA, Comité sectoriel de main-d'oeuvre de la production agricole	MES – Emploi-Québec

(1) Le représentant du MAPAQ s'abstient.

SECTION 3 : LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

3.1 ENGAGEMENTS DES DÉCIDEURS

La croissance future de tous les maillons de la chaîne agricole et agroalimentaire repose largement sur l'effort de recherche et développement (R&D), dont tous s'entendent à dire qu'il est présentement insuffisant.

Le dernier rapport du Conseil de la science et de la technologie a démontré, hors de tout doute, que les entreprises qui investissent dans la R&D résistent mieux aux soubresauts de la conjoncture et connaissent un taux de création d'emplois nettement supérieur aux autres.

Le gouvernement du Québec consacre plusieurs centaines de millions de dollars par année à l'aide à la R&D, ce qui fait du Québec le lieu le plus concurrentiel en Amérique du Nord pour effectuer la R&D. Ce type d'aide est clairement permis par les règles du commerce international.

Il est donc convenu que :

- *Le gouvernement maintienne le niveau élevé de ses investissements en R&D et examine, en partenariat avec l'industrie, les façons de mieux utiliser les crédits fiscaux à la R&D.*
- *En partenariat avec tous les maillons de la chaîne agricole et agroalimentaire, le gouvernement appuie la mise en place de mécanismes de financement conjoint de projets de recherche d'intérêts communs, de veille et de transfert technologique (services-conseils).*

3.2 LES ACTIONS EN COURS

En recherche et développement

Diverses activités touchant la R&D sont en cours au sein du MAPAQ. À ce titre, mentionnons que des travaux sont réalisés afin de mettre en place six corporations de R&D cofinancées et cogérées avec le secteur privé, dont trois (agroenvironnement, grains et acériculture) sont formées et approuvées par le Conseil du trésor. Pour favoriser la position concurrentielle des entreprises québécoises, le MAPAQ a intégré à son programme d'aide un volet « Développement expérimental ». Ce nouveau volet favorisera l'implantation dans les entreprises de technologies nouvelles développées par les activités de recherche.

De plus, le Conseil des recherches en pêche et en agroalimentaire du Québec (CORPAQ) a élaboré, en 1998, une nouvelle politique scientifique et technologique pour le secteur bioalimentaire.

Dans le cadre de son dernier Discours sur le budget, le gouvernement du Québec prévoit accroître les crédits de la recherche agroalimentaire en partenariat de 1 million de dollars par année pour 1998-1999 et 1999-2000.

De plus, l'Association des directeurs de recherche industrielle du Québec (ADRIQ) poursuit ses interventions amorcées en 1997 pour trouver des solutions à l'insatisfaction des entreprises technologiques face au traitement de leurs réclamations pour les crédits d'impôt à la R&D. L'ADRIQ et ses partenaires ont participé à trois rencontres avec les représentants de Revenu Québec, du MICST et du Conseil de la science et de la technologie. Le groupe s'appête à déposer un premier rapport d'étape au ministre du Revenu. Les trois principes directeurs suivants sont issus des consultations avec l'industrie, soit un seul programme harmonisé Canada-Québec, une seule vérification et des définitions comparables aux définitions internationales.

En matière de veille

Trois réseaux de veille stratégique sont en activité dans le secteur agroalimentaire (porc, œufs, légumes de transformation) depuis environ deux ans.

3.3 AXE 1 : Parfaire les connaissances de la position concurrentielle de la recherche et du développement

3.3.1 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Mieux connaître, de façon continue, l'état de la situation, en termes absolus et relatifs, de la recherche et du développement.

Mieux identifier les priorités de la recherche et du développement.

3.3.2 PROBLÉMATIQUE

Difficulté d'établir des portraits objectifs des efforts de R&D

Les difficultés sont de deux ordres :

- Les sources de financement de R&D ne sont pas toutes disponibles dans chacune des provinces canadiennes. Ainsi, la contribution des Fonds généraux des universités aux efforts de R&D n'est connue qu'au Québec. Cette importante source de fonds ne peut donc être retenue lors des bilans comparatifs des efforts de R&D avec les autres provinces canadiennes.
- Le système de classification des entreprises occulte une bonne partie de la R&D industrielle *intra-muros*. Plusieurs compagnies qui effectuent de la R&D en agroalimentaire ne sont pas classifiées dans ce secteur. Cette situation prévaut pour l'ensemble du Canada, mais ne constitue pas moins un obstacle à une évaluation précise des efforts de R&D.

3.3.3 ARTICULATION DES ACTIONS

Actions	Indicateurs	Maître-d'œuvre	Partenaires
1. D'ici le 31 mars 1999, se donner une méthode d'évaluation des investissements en R&D permettant de régler les problèmes de collecte de données.	Mise en place d'ici le 31 mars 1999	MAPAQ	
2. D'ici le 1 ^{er} décembre 1999, publier les données chronologiques sur les éléments suivants : ➤ les dépenses de R&D par catégorie d'investissement et par secteur; ➤ l'intensité de la R&D par secteur; ➤ la productivité des investissements en R&D; ➤ les retombées économiques de la R&D par secteur; ➤ l'état des recherches en partenariat dans les différents programmes de R&D.	Rapport aux 2 ans	MAPAQ	
3. Faire l'inventaire du personnel impliqué en R&D agroalimentaire.	Rapport aux 2 ans	MAPAQ	Conférence des doyens des universités, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Fédération des CÉGEP.
4. D'ici le 31 mars 1999, demander au CORPAQ qu'il se dote, en concertation avec les partenaires du milieu, d'un mécanisme d'établissement des priorités de R&D répondant aux besoins du milieu ainsi qu'aux objectifs de croissance retenus.	Dépôt du mécanisme.	CORPAQ	Partenaires, ordres professionnels
5. D'ici le 31 octobre 1999, établir les priorités de R&D répondant aux besoins du milieu ainsi qu'aux objectifs de croissance retenus.	Sélection des priorités	CORPAQ	Partenaires, ordres professionnels

3.4 AXE 2 : Accroître l'effort et l'efficacité de la R&D agroalimentaire

3.4.1 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Améliorer l'effort et l'efficacité de la R&D en augmentant le niveau des investissements concertés des gouvernements et celui des entreprises privées, en s'assurant qu'ils répondent aux priorités de R&D retenues, de manière à rejoindre ou dépasser, d'ici 2003, le taux d'investissement observé dans la meilleure région canadienne ⁽¹⁾.

Accroître l'accessibilité du capital de risque auprès des entreprises du secteur agroalimentaire.

3.4.2 PROBLÉMATIQUE

➤ **Investissements moindres en R&D agroalimentaire au Québec par rapport à l'Ontario**

Entre 1987-1988 et 1995-1996, l'intensité en R&D (dépenses de R&D / PIB) du secteur agroalimentaire du Québec est toujours moins élevée qu'en Ontario et dans le reste du Canada. Toutefois, l'écart entre l'intensité en R&D du Québec et de l'Ontario diminue sensiblement au cours de la période étudiée. Entre 1987-1988 et 1990-1991, l'intensité moyenne de la R&D est de 1,78 % pour le Québec comparativement à 2,36 % pour l'Ontario, représentant un écart de 0,58 %. Pour la période 1992-1993 à 1995-1996, le taux est de 1,97 % pour le Québec versus 2,27 % pour l'Ontario, soit un écart de 0,30 %.

➤ **Faible implication du secteur privé dans le financement de la R&D**

Selon une étude récente menée par le MAPAQ, plus de 70 % du financement de la R&D agricole et agroalimentaire dépend des gouvernements. Cette faible implication de l'industrie rend le financement de la R&D plus sensible aux restrictions budgétaires des gouvernements (74 % pour le secteur agricole et agroalimentaire comparativement à 35 % pour les autres activités économiques).

➤ **Procédure d'attribution du CORPAQ jugée compliquée**

La procédure d'attribution d'aide financière du CORPAQ est jugée compliquée, ce qui décourage plusieurs entreprises de déposer leurs projets de R&D.

⁽¹⁾ Le représentant du MAPAQ s'abstient.

➤ **Irritants liés à l'utilisation des crédits d'impôt**

Pour être admissibles aux crédits d'impôt, les projets de R&D doivent comporter une incertitude scientifique. Revenu Canada a tendance à être trop restrictif dans l'interprétation des règles techniques, en particulier sur les définitions de l'incertitude scientifique. De plus, la procédure d'accès aux crédits d'impôt semble être lourde et coûteuse, notamment pour les contrats de recherche universitaire. Enfin, le régime fiscal du Québec en matière de R&D est reconnu comme étant l'un des plus avantageux en Amérique du Nord. Toutefois, plusieurs provinces canadiennes ont tendance à améliorer leurs stimulants par rapport à ceux accordés aux contribuables québécois.

➤ **Faible présence de centres de R&D de multinationales au Québec**

Une part non négligeable de la R&D agroalimentaire en Ontario est réalisée par des centres appartenant à de grandes multinationales qui ont des mandats internationaux. La présence de ces centres a des retombées non négligeables dans leur milieu (embauche de personnel hautement formé, investissement).

➤ **Réticence des entreprises du secteur agroalimentaire à avoir recours au capital de risque**

Selon les données transmises par MacDonald & Associates Limited, il semble que les entreprises du secteur agroalimentaire ont eu recours autant au capital de risque que les entreprises des autres provinces canadiennes. Les sommes investies au Québec représentent 31 % du total investi au Canada, alors que le secteur agroalimentaire québécois correspond à environ 22 % du produit intérieur brut agroalimentaire national. Toutefois, il existe une certaine réticence, de la part des entreprises du secteur, à avoir recours à ce type de financement. À titre d'exemple, mentionnons les éléments suivants, soit la peur de l'ingérence ou de la perte de contrôle absolu de la part des dirigeants d'entreprises, les coûts plus élevés associés à ce type de financement qui est souvent perçu comme dernier recours et, finalement, l'accès à d'autres type de financement (ex : programme d'adaptation) qui sont souvent moins restrictifs et plus avantageux.

➤ **Manque d'intérêt des sociétés de capital de risque pour les projets agroalimentaires**

Les sociétés de capital de risque peuvent être plus ou moins intéressées par les projets issus du secteur agroalimentaire. Cette situation s'explique par la méconnaissance que les sociétés ont du secteur, qu'elles identifient comme à faible potentiel ou risqué, et par la taille des entreprises qui ne correspond pas toujours à leur stratégie d'investissement.

3.4.3 ARTICULATION DES ACTIONS

Actions	Indicateurs	Maître-d'oeuvre	Partenaires
1. D'ici le 31 décembre 1999, établir et faire la promotion d'une stratégie d'investissement (public, privé et étranger) en R&D pour le secteur des intrants à la ferme, l'agriculture, la transformation, la distribution et la vente au détail.	Dépôt de la stratégie	CORPAQ	Représentants de l'industrie, MAPAQ, MICST et Investissement Québec
2. D'ici le 31 mars 1999, simplifier la procédure d'attribution d'aide financière du CORPAQ pour les projets de R&D afin de raccourcir les délais d'attente.	➤ Nouvelles procédures; ➤ Délais d'attente	CORPAQ	
3. Soutenir les efforts pour faciliter l'accès aux crédits d'impôt et s'assurer que les balises donnant accès à ceux-ci ne sont pas discriminatoires pour le secteur agroalimentaire.	Valeur des crédits d'impôt	Représentants de l'industrie	Groupe conjoint Industrie / Revenu Québec, Association des directeurs de recherche industrielle du Québec
4. S'assurer que le régime de crédits d'impôt du Québec demeure compétitif par rapport aux autres provinces canadiennes.	Valeur des crédits d'impôt	Représentants de l'industrie	
5. D'ici le 1 ^{er} janvier 2003, assurer l'existence et le financement de réseaux (partenariat) répondant aux cinq premières priorités définies par le CORPAQ.	➤ Nombre de réseaux formés; ➤ Ressources impliquées. ➤ Adéquation entre mission et priorités	CORPAQ	
6. Encourager le développement de partenariat dans les programmes d'aide à la R&D.	Valeur des investissements dans le cadre des programmes	MAPAQ	MICST, représentants de l'industrie

7. Conduire une action structurée pour stimuler l'implantation au Québec des activités de R&D d'entreprises multinationales agroalimentaires.	Dépenses des activités de R&D réalisées au Québec par ces multinationales	MAPAQ	Société générale de financement, Investissement Québec
8. Afin d'améliorer l'accessibilité du capital de risque, prévoir des actions ayant les objectifs suivants : ➤ Organiser des séminaires auxquels participeraient des représentants de sociétés offrant ce capital et des entreprises du secteur agroalimentaire; ➤ Sur le plan individuel, informer les sociétés de capital de risque du potentiel offert par certains secteurs ou certaines entreprises à fort potentiel de développement.	Montant de capital de risque investi dans l'agroalimentaire	MAPAQ	Représentants de l'industrie, MICST

Voir annexe 3 pour l'ajout d'une action pour la R&D.

3.5 AXE 3 : Accélérer l'appropriation des technologies et pratiques avancées nécessaires à l'amélioration de la compétitivité et à la conquête des marchés

3.5.1 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Accroître le transfert technologique, la veille et la valorisation de la R&D.

Développer la capacité d'accueil des entreprises à l'égard des technologies et pratiques en comblant, au minimum, 50 % de l'écart qui nous sépare actuellement de l'Ontario.

3.5.2 PROBLÉMATIQUE

➤ Manque de structure d'accueil et de veille au sein des entreprises

Le transfert technologique ne se résume pas au simple achat d'équipement. Il exige un effort d'adaptation aux réalités de l'entreprise, ce qui requiert des compétences d'ingénieurs, de scientifiques ou de technologues, en d'autres termes, une culture scientifique minimale. La présence de cette main-d'œuvre spécialisée dans l'entreprise est une condition préalable et nécessaire à la sensibilisation de ses dirigeants à l'importance de suivre l'évolution technologique.

Afin d'inciter les entreprises à réaliser davantage de veille, le MICST a mis en place un programme afin d'appuyer la mise en place de réseaux de veille. Seulement trois réseaux de veille agroalimentaire (porc, œufs et légumes de transformation) sont toujours en fonction. La survie de ces réseaux est en péril, alors que plusieurs intervenants se questionnent par rapport au financement requis par le privé pour maintenir les activités actuelles ainsi que la manière dont est effectuée cette veille.

3.5.3 ARTICULATION DES ACTIONS

Actions	Indicateurs	Maître-d'oeuvre	Partenaires
1. Après avoir réalisé un bilan des activités actuelles en matière de veille, mettre en place un centre de liaison et de veille technologique en vue d'atteindre les objectifs de croissance retenus.	Dépôt du bilan et des orientations	Représentants de l'industrie	MAPAQ, MICST
2. Assurer le soutien gouvernemental à l'intégration de professionnels en entreprises.		MAPAQ	MICST
3. Assurer le soutien gouvernemental au développement de la formation professionnelle dans les sciences et technologies des aliments pour le secteur des intrants à la ferme et de la transformation.		MAPAQ	MICST
4. Donner accès à un programme d'aide et de subvention pour la réalisation d'études de faisabilité et l'implantation de nouvelles technologies, tel que proposé dans le plan d'action « sciences, technologie et innovation » du gouvernement.		MAPAQ	MICST

Listes des membres
Groupe de travail sur le thème 4
« S'investir dans le savoir-faire »

M. Claude Corbo	Université du Québec à Montréal
M. Denis Dutilly	Direction de la planification, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
M ^{me} Hélène P. Tremblay	Sous-ministre adjointe, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
M ^{me} Nadine Girardville (acc.)	Directrice du développement de la main-d'œuvre du bioalimentaire, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
M ^{me} Francine Bélanger	Directrice générale adjointe par intérim, apprentissage et formation de la main-d'œuvre, ministère de l'Emploi et de la Solidarité
M. Jean-Yves Bourque	Sous-ministre adjoint, ministère de l'Éducation
M. Gilles Cayouette (acc.)	Ministère de l'Éducation
M. Georges Corriveau	Directeur des politiques industrielles, ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie
M. Gratien D'Amours	Union des producteurs agricoles
M. Gilles Besner	Union des producteurs agricoles
M ^{me} Hélène Varvaressos (acc.)	Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole
M. Raymond Gagnon	Coopérative fédérée de Québec
M. Ernest Desrosiers (acc.)	Coopérative fédérée de Québec

M. Paul Arthur Huot	Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec (AMPAQ)
M. Benoît Beaulieu	Marchand en alimentation AGORA (CCDA)
M. Michel Nadeau (acc.)	Conseil canadien de la distribution alimentaire (CCDA)
M. Serge Arsenault	IGA Coaticook inc. (ADA)
M ^{me} Marina Vulcu (acc.)	Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA)
M. Guy Debailleul	Université Laval
M ^{me} Diane Mather	Université McGill
M. Raymond S. Roy	Université de Montréal
M. Gilles Vézina	Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe, MAPAQ
M ^{me} Claire Bolduc	Ordre des agronomes du Québec
M. Sylvain Quessy	Agence canadienne de l'inspection des aliments (OMV)
M. Denis Lévesque	Association des technologues en agroalimentaire
M ^{me} Angèle St-Yves	Agriculture et Agroalimentaire Canada
M. Jean Bourassa	Fédération du commerce inc. (CSN)
M. Yvon Bellemare	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
M. Michel Duval	BASF Canada inc. (AQINAC)
M ^{me} Guylaine Martin	Collectif régional en formation agricole

ANNEXE 2

Ce document, qui s'inscrit dans le cadre du groupe de travail « S'investir dans le savoir-faire », vise à présenter le niveau de scolarité et le rang du Québec de différentes catégories d'emploi pour chacun des secteurs en 1991 et 1996. Une cible a été fixée pour respecter l'objectif général qui a été retenu pour la formation régulière.

QUÉBEC : CIBLES 2005

PRODUCTION AGRICOLE

Catégorie d'emploi	Formation Visée	1991		1996		Écart 96/91	Cible 2005	
		Rang*	%	Rang*	%		Rang*	%
Propriétaires/ Exploitants	DEC	5	16,6	5	22,5	+5,9	3	40 %
Ouvriers	DES	1	50,4	1	53,2	+2,8	1	58 %
Manceuvres	DES	1	45,8	1	53,8	+8,0	1	60 %
Ouvriers spécialisés	Métiers spécialisés	4	36,3	4	37,4	+1,1	3	50 %
Personnel professionnel et technique	Diplôme universitaire	5	30,4	5	35,4	+5,0	3	48 %

* : Rang du Québec par rapport aux autres régions canadiennes (Colombie-Britannique, Prairies, Ontario, Maritimes)

Note : la catégorie d'emploi qui demande une progression plus exigeante est ombrée.

QUÉBEC : CIBLES 2005

TRANSFORMATION

Catégorie d'emploi	Formation Visée	1991		1996		Écart 96/91	Cible 2005	
		Rang*	%	Rang*	%		Rang*	%
Dirigeants	DEC	4	54,6	3	62,9	+8,3	1	80 %
Personnel administratif	DES	1	81,6	1	84,2	+2,6	1	90 %
Professionnels	Diplôme universitaire	1	53,2	1	53,6	+0,4	1	60 %
Techniciens	DEC	3	62,0	1	76,2	+14,2	1	85 %
Caissiers et commis étalagistes	DES	2	59,7	2	74,7	+15,0	1	85 %
Personnel de ventes et de services	DES	4	66,5	3	77,7	+11,2	1	95 %
Travailleurs spécialisés	DEP	2	51,6	3	56,3	+4,7	2	70 %
Métiers de transport et de machinerie	DES	5	57,5	5	62,6	+5,4	3	80 %
Superviseurs	DEC	4	26,5	3	34,8	+8,3	2	50 %
Opérateurs	DES	4	44,8	1	55,2	+10,4	1	70 %
Manœuvres	DES	4	43,3	4	49,7	+6,4	2	65 %

* : Rang du Québec par rapport aux autres régions canadiennes (Colombie-Britannique, Prairies, Ontario, Maritimes)

Note : les catégories d'emploi qui demandent une progression plus exigeante sont ombrées.

QUÉBEC : CIBLES 2005

COMMERCE DE GROS

Catégorie d'emploi	Formation Visée	1991		1996		Écart 96/91	Cible 2005	
		Rang*	%	Rang*	%		Rang*	%
Dirigeants	DEC	3	47,6	2	55,1	+7,5	1	72 %
Personnel administratif	DES	1	80,7	2	79,3	-1,4	3	85 %
Professionnels	Diplôme universitaire	1	37,0	2	48,5	+11,6	2	65 %
Techniciens	DEC	3	57,1	4	52,8	-4,3	4	70 %
Caissiers et commis étalagistes	DES	2	61,0	4	66,1	+5,1	3	80 %
Personnel de ventes et de services	DES	2	70,7	3	77,9	+7,2	4	90 %
Travailleurs spécialisés	DEP	3	61,2	4	59,8	-1,4	3	70 %
Métiers de transport et de machinerie	DES	4	50,5	4	56,8	+6,3	3	72 %
Superviseurs	DEC	3	25,9	2	33,3	+7,4	2	50 %
Personnel de supervision	DEC	5	14,8	3	34,1	+19,3	3	60 %
Opérateurs	DES	1	50,3	1	55,7	+5,4	1	70 %
Manœuvres	DES	2	45,6	5	44,0	-1,6	3	65 %

* : Rang du Québec par rapport aux autres régions canadiennes (Colombie-Britannique, Prairies, Ontario, Maritimes)

Note : les catégories d'emploi qui demandent une progression plus exigeante sont ombrées.

QUÉBEC : CIBLES 2005

COMMERCE DE DÉTAIL

Catégorie d'emploi	Formation Visée	1991		1996		Écart 96/91	Cible 2005	
		Rang*	%	Rang*	%		Rang*	%
Dirigeants	DEC	5	28,6	5	33,5	+4,9	3	50 %
Personnel administratif	DES	1	81,0	2	81,0	0,0	2	90 %
Professionnels	Diplôme universitaire	5	22,5	5	34,5	+12,0	3	60 %
Techniciens	DEC	3	48,3	3	71,4	+23,1	4	80 %
Caissiers et commis étalagistes	DES	1	65,5	1	72,0	+6,5	1	85 %
Personnel de ventes et de services	DES	1	66,0	1	73,8	+7,8	1	85 %
Travailleurs spécialisés	DEP	2	61,8	2	68,0	+6,2	2	80 %
Métiers de transport et de machinerie	DES	4	49,5	4	54,9	+5,4	3	75 %
Superviseurs	DEC	4	24,7	5	27,3	+2,6	3	50 %
Personnel de supervision	DEC	1	39,3	2	50,0	+10,7	2	70 %
Opérateurs	DES	1	52,8	1	71,8	+19,0	2	85 %
Manœuvres	DES	2	50,8	1	63,6	+12,8	1	80 %

* : Rang du Québec par rapport aux autres régions canadiennes (Colombie-Britannique, Prairies, Ontario, Maritimes)

Note : les catégories d'emploi qui demandent une progression plus exigeante sont ombrées.

Ajout d'une action pour la R&D

À la différence du consensus, le Conseil canadien de la distribution alimentaire souhaite l'ajout de l'action suivante :

- Assurer l'accessibilité des programmes gouvernementaux de R&D, d'innovation et de veille technologique aux entreprises du secteur des intrants à la ferme, de l'agriculture, de la transformation, de la distribution et de la vente au détail.

Maître-d'œuvre :

MAPAQ

Partenaires :

- Représentants de l'industrie;
- MICST.

*Les consensus du
Comité de concertation du lait*

**LES CONSENSUS DU
COMITÉ DE CONCERTATION DU LAIT**

Montréal, le 20 juin 1998

Comité de concertation du secteur laitier

Les membres du Comité de concertation du secteur laitier ont convenu des principes devant guider l'industrie jusqu'à 2005, dans le développement d'une stratégie permettant de tirer profit des nouvelles possibilités offertes par les marchés. Ils se sont également entendus sur des règles d'approvisionnement en lait des entreprises.

Ces principes et règles sont énoncés dans le présent document.

A. PRINCIPES

1. Assurer une croissance rentable pour tous les partenaires et qui maintient ou accroît l'emploi.
2. Respecter les ententes fédérale-provinciales dans le secteur laitier.
3. Assurer dans les limites du point 2 ci-dessus que le volume de lait mis dans le système permette de :
 - dynamiser et stimuler la croissance
 - d'accroître les exportations
4. Utiliser le volume de lait du Québec dans le quota de mise en marché (QMM) dans toute la mesure possible sur le marché canadien.
5. Éviter d'écouler du lait produit en excédent des quotas des producteurs sur le marché intérieur.
6. Favoriser la croissance de l'exportation par la mise en place d'un programme optionnel d'exportation fonctionnel.
7. Établir des règles de mise en marché du lait qui assurent une prévisibilité et une régularité d'approvisionnement des usines en fonction de leurs besoins.

8. Maintenir une capacité de transformer les volumes de lait excédentaires.
9. Maintenir une infrastructure industrielle compétitive en tenant compte des objectifs de développement régional.
10. Assurer que tout changement substantiel au régime de mise en marché du lait s'effectuera dans un cadre de transition permettant aux intervenants de s'y adapter.

B. RÈGLES D'APPROVISIONNEMENT DES ENTREPRISES

Définitions

Les parties conviennent des définitions suivantes dans l'application des consensus établis:

Marchés domestiques :

- lait de consommation;
- lait prévu au quota de mise en marché (QMM):
 - * lait de transformation pour marchés intérieurs et de compétition à l'importation;
 - * exportations planifiées à l'intérieur du QMM;
 - * marge pour faire face aux accroissements de consommation sur le marché intérieur (incluse au QMM);
- volumes de lait du Programme Innovation.

Marchés d'exportation :

- Exportations autres que celles incluses dans le QMM et que celles nécessitées par le retrait des surplus.

Surplus :

- Production hebdomadaire dépassant la somme des garanties d'approvisionnement suivantes :

- * marchés de lait de consommation;
- * transferts de lait convenus entre les provinces en vertu de l'entente sur la mise en commun de tout le lait (P-6);
- * volumes garantis aux entreprises et tolérances;
- * réserves;
- * Programme Innovation;
- * programme optionnel d'exportation.

Règles d'approvisionnement

1. La production laitière québécoise est répartie, pour fins d'approvisionnement des entreprises, en trois volets :
 - les marchés planifiés couverts par le QMM et le Programme Innovation;
 - les marchés planifiés pour l'exportation dans le cadre du POE;
 - le retrait des surplus.

2. L'augmentation du QMM, année 1998-1999, sera répartie ainsi, sur la base des volumes historiques au 31 juillet 1998, à partir d'une estimation de 50 millions de litres:

• Classe 2	12 millions de litres
• Classe 3a ₁ b ₁	17 millions de litres
• Classe 3a ₂ b ₂	11 millions de litres à inclure dans les volumes garantis + volume résiduel(10 millions) d'augmentation du QMM

La répartition de la réserve sera négociée à chacune des années de la convention de mise en marché découlant des présents consensus.

Pour les classes 2 et 3a₁b₁ 40% des volumes de lait seront répartis par itération aux entreprises et 60% au prorata des bases.

Les volumes seront confirmés dans les bases historiques après deux années, à l'exception du volume de 11 millions de litres confirmés dans la classe 3a₂b₂ au 1^{er} août 1998.

Les volumes historiques de lait par entreprise qui ont été utilisés en classe 5e pour l'année 97-98 ne peuvent pas s'accroître.

3. La réduction de 5 % des volumes historiques des entreprises pour fins de la «réserve d'adaptation» est annulée à compter du 1^{er} août 1998.

4. La pleine flexibilité interclasses est limitée aux classes 3 et 4. Une entreprise ne pourra transférer de volumes garantis en classe 2 vers une autre classe; elle pourra cependant en transférer vers cette classe.

Les entreprises qui détiennent des volumes de classe 2, sans fabriquer des produits visés par cette classe, maintiennent leur pleine flexibilité.

5. Les entreprises peuvent continuer d'utiliser leurs volumes garantis pour les exportations autorisées par les permis émis par la Commission canadienne du lait.

6. Le Programme optionnel d'exportation sera géré selon les paramètres suivants :

- volume minimal de 3 % garanti pour l'année 1998-1999;
- lait offert 12 mois par année avec une répartition hebdomadaire à convenir après un examen des prévisions de production et d'utilisation par classe;
- durée des contrats allant de quelques mois à quelques années;
- mode d'attribution aux usines :
 - maintien du système d'enchères actuel avec renégociation du système d'attribution avant le 31 décembre 1998;
 - nombre limité de dates pour présentation des offres à convenir avant le 31 décembre 1998 ;
 - aucune condition exigée en regard du type de produits ou des marchés visés;
- décision individuelle des producteurs (respect des balises du cadre national, soit jusqu'à 10% de leur quota);
- programme géré par la Fédération;
- publication des résultats (transparence).

7. Le retrait des surplus se fera selon les paramètres suivants :

- les exportations de surplus se feront en classe 4a, soit le beurre et les poudres de lait, les entreprises ont accès à la classe 5e;
- la répartition entre les entreprises se fera au prorata des volumes historiques en classe 4a;
- tout résiduel est d'abord offert aux usines de classe 4b au prorata des volumes historiques et ensuite aux autres classes dans l'ordre de priorité prévu à la convention.

8. Afin d'assurer un approvisionnement adéquat en période automnale, les parties conviennent à chaque année :

- d'établir des projections de production annuelle et saisonnière;
- d'établir le calendrier de réception ou d'expédition de volumes de lait de ou vers d'autres provinces;
- d'établir des projections d'utilisation hebdomadaire pour les classes 1, 2, 3, réserves et Programme Innovation, ainsi qu'en définir les courbes et tolérances;
- d'établir un plan d'approvisionnement hebdomadaire des classes 4a et 4b aux fins des garanties d'approvisionnement et du retrait des surplus;
- d'établir un plan d'approvisionnement pour le Programme optionnel d'exportation;

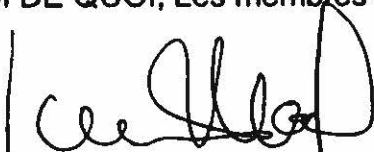
Pour la période allant du 1^{er} août 1998 au 31 janvier 1999, le plan d'approvisionnement est celui donné en annexe 1. Advenant que le niveau de production prévu à cet annexe ne permette pas de rencontrer les garanties d'approvisionnement en classe 3a₂b₂, le plan sera revu, pour l'ensemble des classes, par le comité de planification des approvisionnements prévu à la convention de mise en marché.

9. Le Comité de négociation prévu aux conventions de mise en marché se voit confier le mandat de procéder à la mise en œuvre de ces règles d'approvisionnement. Elles seront ajoutées et harmonisées à celles déjà prévues aux conventions.

10. Les nouvelles conventions de mise en marché qui auront été convenues au Comité de négociation auront une durée minimale de 5 ans avec clauses de réouverture.

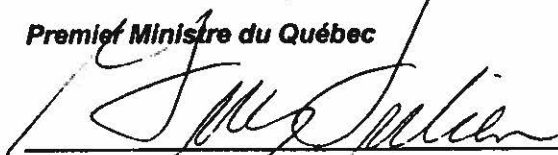
Consensus établis au sein du comité de concertation du secteur laitier

EN FOI DE QUOI, Les membres ont signé à Montréal, ce 20 juin 1998



Lucien Bouchard, président du comité

Premier Ministre du Québec



Guy Julien, ministre

Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec



Laurent Pellerin, président,

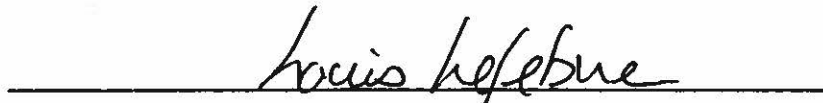
Union des producteurs agricoles du Québec



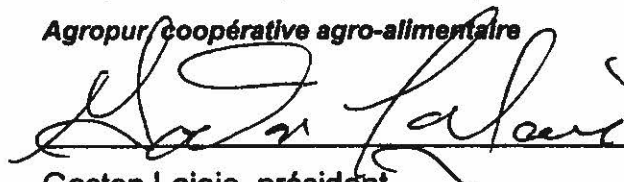
Jean Nobert, président,
Fédération des producteurs de lait du Québec



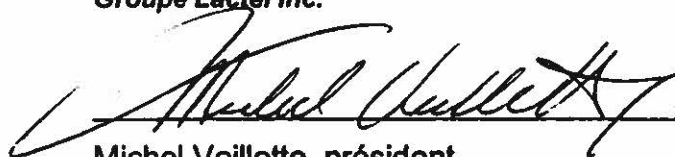
Jean Grégoire, vice-président,
Fédération des producteurs de lait du Québec



Jacques Cartier, président, (représentant Louis Lefebvre)
Agropur/coopérative agro-alimentaire



Gaston Lajoie, président,
Groupe Lactel Inc.



Michel Veillette, président.,
Conseil de l'industrie laitière du Québec Inc

Comité de concertation dans le secteur laitier

Agropur

Conseil de l'industrie laitière du Québec (CILQ)

Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ)

Lactel

Union des producteurs agricoles (UPA)

Jacques Cartier

Michel Veillette

Jean Nobert, Jean Grégoire

Gaston Lajoie

Laurent Pellerin

Président : Lucien Bouchard, premier ministre du Québec

Expert externe : Mario Dumais, directeur du Secrétariat du suivi du Forum

Personnes-ressources : Gaétan Busque, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
René Cormier, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Secrétaire : Carole Raymond, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation